

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE **2024**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Notre ambition pour le Gard

Le Conseil départemental présente son Rapport d'orientation budgétaire (ROB) en fin d'année en préalable au vote du budget primitif de l'année suivante. Ce rapport donne un sens à notre action, tant une orientation qu'une signification, afin de guider la conduite de nos politiques publiques tout au long de l'année à venir, en fonction des projets que nous souhaitons réaliser au service de nos territoires et de leurs habitants. Ce document s'appuie évidemment sur un cadre légal et financier contraint : l'état des finances publiques tel que connu en octobre 2023, le Projet de loi de finances (PLF) 2024 et le Projet de loi de programmation des finances publiques (PLFP) 2023-2027.

Le Conseil départemental a pu, lors des dernières années, réduire certaines dépenses et en contenir d'autres, notamment grâce à une gestion sérieuse de nos finances. Nous avons ainsi pu assumer pleinement nos missions avec une ligne de conduite volontariste, solidaire et responsable, malgré un contexte économique, sanitaire et social toujours impacté par les suites de la crise sanitaire et les événements nationaux et internationaux. La crise immobilière génère également une forte baisse des recettes de la collectivité puisque les Droits de mutation à titre onéreux (un quart des recettes départementales) sont directement liés au volume des transactions immobilières et qu'aucun levier d'ajustement n'est prévu.

Pour 2024, le Conseil départemental conserve son ambition dans tous ses domaines de compétence (imposés par la loi ou librement choisis). L'inflation pèse toujours lourdement sur nos dépenses, tout comme l'évolution de notre masse salariale.

Le Conseil départemental du Gard souhaite maintenir un haut niveau d'investissement pour poursuivre la volonté des élus départementaux de doter le territoire d'infrastructures et de services qui répondent aux besoins des Gardoises et des Gardois. Je pense notamment au sport en cette année olympique, mais aussi aux collèges, aux routes et à la transition énergétique, notre département subissant les effets du réchauffement climatique, avec une sécheresse généralisée, encore accentuée par plusieurs canicules, qui multiplient les risques incendies.



Françoise Laurent-Perrigot
Présidente du Conseil départemental du Gard

2024 verra aussi, entre autres, la mise en œuvre de différents plans d'actions départementaux, comme le Schéma des solidarités sociales et le Schéma du tourisme, votés en 2022 ou encore le démarrage des actions du premier Schéma des sports et du Schéma des enseignements et pratiques artistiques, adoptés en 2023. Basés sur des diagnostics réalisés lors des différentes concertations territoriales, ils donnent un cadre aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante.

C'est aussi en 2024 que seront actualisés le Schéma de la culture le Schéma de la lecture publique et le Schéma des archives départementales. Enfin, le premier Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire verra le jour ainsi que le premier Schéma des politiques agricoles et alimentaires.

Ces objectifs ambitieux seront atteints grâce aux agents du Conseil départemental qui s'engagent au quotidien pour bâtir notre maison commune, avec et pour les Gardoises et les Gardois.

Trois axes prioritaires

Rappelons que l'action publique mise en oeuvre par le Conseil départemental s'articule autour de trois axes :

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires

Ces trois axes sont déclinés en 22 engagements qui sont précisément exposés dans le présent rapport.

Quatre grands projets lancés

Par ailleurs, 4 actions clés du projet départemental ont été mises en exergue depuis le début du mandat :

- La création des «Maisons» du Conseil départemental qui ont vocation à constituer un réseau de sites avancés de la collectivité sur les territoires pour en faciliter l'accès aux Gardoises et aux Gardois. Les premières maisons ont ouvert au printemps 2023.
- La mise en place d'un Conseil départemental des Jeunes, projet lancé dès la rentrée scolaire 2022/2023, qui va mettre en œuvre quatre projets concrets dès cette année.
- La réhabilitation du Centre sportif de Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental, Centre de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
- L'Agence départementale de l'habitat et du logement, créée le 1^{er} janvier 2023, permet au Conseil départemental de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement des publics.

Des schémas renouvelés ou créés

La collectivité se donnera également les moyens de porter les orientations des différents schémas départementaux déjà adoptés en 2022 et 2023 :

- Schéma des solidarités sociales
- Schéma des mobilités
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
- Schéma des sports
- Schémas des enseignements et pratiques artistiques

L'Assemblée prévoit de lancer et/ ou d'adopter plusieurs autres schémas en 2024 :

- Schéma de l'économie sociale et solidaire
- Schéma de la lecture publique
- Schéma des politiques agricoles et alimentaires
- Schéma des archives départementales
- Schéma des dessertes forestières
- Schéma de la culture

Ces schémas départementaux donnent un cadre aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante. Ils permettent d'apprécier les besoins de la population et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque situation. Ces documents ont pour socle commun l'information, l'accès aux droits, l'accompagnement et le renforcement des partenariats.

Éléments de contexte

- P. 2 Le mot de la Présidente : notre ambition pour le Gard
 - P. 5 Un contexte financier complexe
 - P. 6 Les grands équilibres
 - P. 7 Des actions en faveur des agents
 - P. 8 Politique numérique interne
-

1^{er} axe Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

- P. 10 Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées
 - P. 13 Aider les plus vulnérables
 - P. 14 Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence
 - P. 16 Faire du logement une priorité
 - P. 18 Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
 - P. 20 Favoriser la réussite de tous les jeunes
 - P. 22 Garantir l'égalité femmes - hommes
-

2^e axe Protéger notre santé et notre qualité de vie

- P. 24 Développer une agriculture durable pour une alimentation de qualité
 - P. 26 Réussir la transition écologique
 - P. 30 Construire une destination touristique d'exception
 - P. 32 Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales
 - P. 33 Militer pour la culture pour tous
 - P. 37 Développer la lecture publique sur l'ensemble du département
 - P. 38 Faire du sport, la clé de l'épanouissement de chacun
 - P. 40 Agir pour lutter contre les risques
 - P. 42 S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous
-

3^e axe Relier les personnes et les territoires

- P. 44 Soutenir une vie associative locale
- P. 45 Adopter et mettre en oeuvre le schéma départemental de l'économie sociale et solidaire
- P. 46 Connecter chacun au Très haut débit
- P. 47 Les Maisons du Conseil départemental
- P. 48 Mieux circuler et se déplacer
- P. 50 Informer utilement tous les citoyens de notre territoire
- P. 51 Maintenir un haut niveau d'investissement avec 150 M€ prévus en 2024

Un contexte financier complexe

Pour 2023, d'après la note de conjoncture de la Banque postale, les finances des collectivités sont encore perturbées par l'inflation de sorte que l'année 2023 devrait « se terminer difficilement ». C'est ainsi que l'épargne brute des collectivités locales serait en recul de 9 % en 2023 (contre une progression de 5,8 % en 2022), avec des dépenses de fonctionnement qui devraient atteindre une augmentation de 5,8 % par rapport à 2022. Les recettes de fonctionnement ne devraient augmenter globalement que de 3,2 %, conséquence d'une incertitude en ce qui concerne les recettes liées aux Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Pour les Départements, la hausse de certaines dépenses risque de peser sur le budget : revalorisation de certaines prestations sociales, inflation des frais d'accueil et d'hébergement ou encore mise en place du Pacte des solidarités, qui a été annoncé le 18 octobre 2023 entre l'État et les collectivités territoriales et qui prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

De plus, pour protéger les salariés contre l'inflation, une revalorisation salariale dans la Fonction publique sera applicable au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents de la Fonction publique.

En ce qui concerne les autres dépenses départementales, il est aussi à prévoir des augmentations pour les collèges, les Services départementaux d'incendie et de secours, la Politique de la ville, les frais financiers liés à la hausse des taux d'intérêts, les dépenses énergétiques, etc.

Par ailleurs, la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 établit une trajectoire des finances publiques sur cette période 2023-2027 qui doit permettre une réduction du déficit public, notamment sous la barre des 3 % du PIB, ainsi que du poids de la dette.

Cette LPFP, votée fin septembre, prévoit pour les collectivités un ralentissement de l'augmentation de leurs dépenses par rapport à l'inflation, ce qui correspond à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an.

LA SITUATION FINANCIÈRE À L'AUNE DE 2024

L'impact budgétaire de la crise sanitaire, anticipé tout au long des années 2020 et 2021 par le Conseil départemental, a été relativement absorbé et les équilibres globaux n'ont pas été bouleversés. La maîtrise d'une partie de ses charges de gestion, associée à une dynamique de ses recettes a permis à la collectivité de maintenir, voire d'améliorer, sa capacité d'autofinancement.

Il est à craindre toutefois que l'exercice 2024 soit plus compliqué en raison d'une perspective de poursuite, et peut-être même d'aggravation, de la diminution de ses recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil départemental devra également compter sur une augmentation de certaines dépenses tenant compte de l'ambition des schémas directeurs et de la montée en puissance des grands projets.

POUR LE GARD

En matière de dépenses, il convient de s'attendre pour l'exercice à venir à des augmentations dans divers postes de dépenses.

En parallèle, le Projet de loi de finances pour 2024 prévoit la fin de la neutralisation définitive des potentiels financiers des Départements à compter de 2025, une mauvaise nouvelle pour le Gard puisque cela engendrera une perte de recettes

Les Droits de mutation à titre onéreux, qui représentent quasiment 25 % des recettes réelles de fonctionnement des Départements, devraient connaître une baisse en volume puisque le nombre de transactions immobilières a connu une forte diminution. D'autres recettes, telles que le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, le Fonds national de garantie individuelle des ressources devraient rester figées voire diminuer.

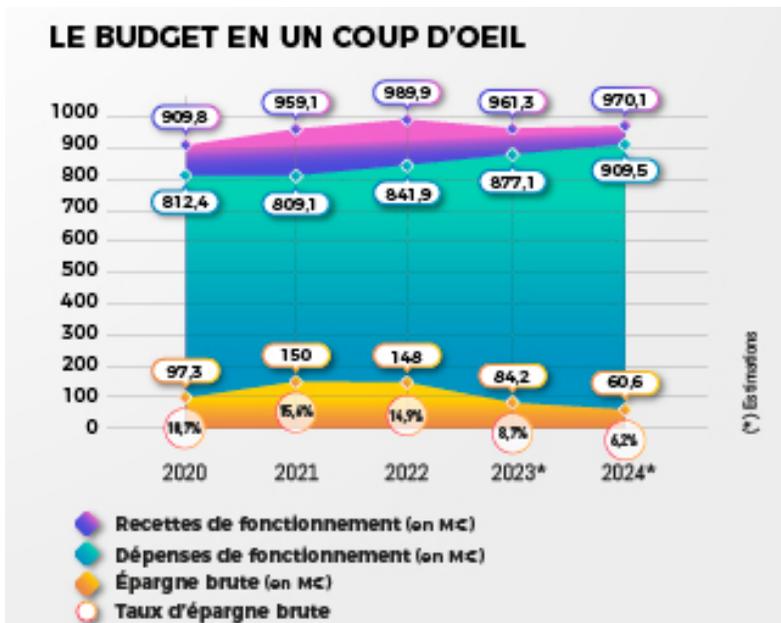
Les dépenses de fonctionnement des Départements augmenteraient de 3,9 %, alors que par ailleurs, leurs recettes de fonctionnement baisseraient brutalement de 1,5 %, sous l'effet principalement de la baisse des DMTO qui pourrait représenter 3 Mds € de moins qu'en 2022. En conséquence, l'épargne brute des départements pourrait diminuer de 31 %.

Les grands équilibres

La santé financière d'une collectivité départementale s'apprécie principalement au regard de trois principaux indicateurs que sont l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement. Ces indicateurs ne sont mesurables qu'au Compte administratif, une fois l'exercice clos.

L'épargne brute est définie comme la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la richesse que dégage annuellement la collectivité. La dégradation de l'épargne brute a notamment pour cause, outre l'inflation, l'augmentation des dépenses pour lesquelles le Conseil départemental ne peut assurer une quelconque maîtrise, comme les Allocations individuelles de solidarités (AIS). Pour l'avenir, il convient de maintenir un niveau d'épargne brute le plus important possible grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement sur l'ensemble des domaines où la collectivité dispose de marges de manœuvre.

L'épargne nette mesure la richesse restant à la collectivité une fois le remboursement en capital de la dette effectué. De l'épargne brute est donc déduit l'amortissement des emprunts réalisés chaque année. Au regard du volume conséquent des dépenses réelles d'investissement, il est nécessaire de devoir recourir à un financement par des emprunts nouveaux.



La capacité de désendettement se mesure par le ratio capital restant dû sur épargne brute. Elle doit normalement être inférieure à 10 ans pour les Départements. Elle est de 7,7 ans au Conseil départemental du Gard.

La situation financière du Conseil départemental est saine. Ces dernières années, le Conseil départemental a utilisé la conjoncture favorable en particulier pour les recettes issues des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour amorcer un désendettement. Ceci a été rendu possible grâce à une gestion rigoureuse et maîtrisée des dépenses.

Le contexte national semble plus difficile pour l'année 2024 avec une estimation des recettes issues des DMTO en forte diminution. Cette baisse annoncée doit nous amener

à maintenir notre vigilance vis-à-vis de nos dépenses et notre esprit de responsabilité dans les choix à opérer. Pour autant, grâce au désendettement réalisé, la charge de remboursement des intérêts décroît et le Conseil départemental peut à nouveau contracter une dette soutenable pour mettre en œuvre des projets d'investissement à long terme et mener à bien l'ensemble des projet utiles au territoire et à ses habitants.

Ainsi, il est proposé la poursuite de nos politiques en faveur des Gardoises et des Gardois selon les engagements que nous avons pris. Nous maintiendrons nos efforts pour soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin, à tous les âges de la vie, en particulier les plus fragiles et ceux issus des quartiers prioritaires en veillant à l'accessibilité aux droits de ces publics sur tout le territoire.

Des actions en faveur des agents

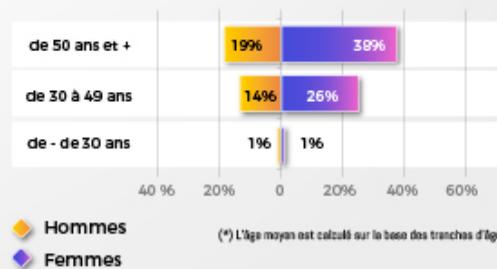
Les effectifs des agents sur les emplois permanents se stabilisent autour de 3 036 agents depuis 2020 avec un effectif de contractuels permanents autour de 179 agents pour 2022. Le recours aux contractuels non permanents a augmenté ces dernières années. Ces contrats à durée déterminée concernent principalement le domaine du social et des collèges pour des renforts ponctuels d'activités ou des remplacements suite à des congés et arrêt maladie. L'année 2024 doit permettre de poursuivre la politique menée en matière de ressources humaines décrite notamment dans les lignes directrices de gestion actées en 2022. Les enjeux se déclinent autour des axes suivants :

- Promouvoir et favoriser le recrutement d'apprentis.
- Soutenir l'emploi saisonnier (dans la limite de 150 emplois).
- Développer des actions internes de lutte contre les agissements et les propos sexistes.
- Sensibiliser et développer des actions contre les risques notamment psycho-sociaux.
- Poursuivre un programme spécifique en matière de recrutement et de parcours, en particulier pour les agents en situation de handicap.
- Développer la dématérialisation du système d'information.

LES CHANGEMENTS EN 2024

- Revalorisations indiciaires de certains agents de catégorie C et B.
 - Augmentation nationale de 5 points d'indice majoré sur l'ensemble des grilles.
 - Modification nationale des montants des indemnités des frais de déplacements.
- Enfin, les évolutions tarifaires des assurances et mutuelles pour la prévoyance vont impacter le budget de fonctionnement des RH. En conséquence, le budget RH sera en hausse de 7 %.

PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS EN EMPLOI PERMANENT



La journée des agents s'est tenue au Centre sportif départemental en mai 2023.

Politique numérique interne

Raccorder les sites départementaux au Très haut débit WiGard

Dans le cadre d'une délégation de service public, le déploiement de la fibre Wigard sur l'ensemble du territoire est l'aboutissement d'une volonté politique de l'exécutif départemental de faire bénéficier toutes les Gardoises et tous les Gardois du Très haut débit.

Tirer parti pleinement des avantages de cet investissement en raccordant les 78 sites départementaux éligibles au

dispositif devient alors une évidence technique et économique. En effet, la mise en place d'un réseau fermé de type GFU (Groupement fermé d'utilisateurs), réseau de communication indépendant et souverain, permettra de :

- Fournir un service adapté aux usages numériques actuels et une base solide pour l'adoption future de nouvelles technologies et de nouveaux usages.

- Améliorer la rapidité, la fiabilité et la qualité des flux de données et soutenir les besoins croissants liés aux nouveaux usages numériques.

- Bénéficier d'un support évolutif flexible, pérenne et pertinent pour les années à venir.

- Générer des économies substantielles à moyen terme en supprimant les intermédiaires (opérateurs télécoms) et en anticipant le besoin exponentiel.

Développer la résilience de notre système d'information



La DISI forme régulièrement les agents à la cybersécurité.

L'année 2023 a été impactée par 3 cyberattaques. Cependant, le plan d'actions mis en place a permis de minimiser leurs impacts grâce aux actions de prévention, de remédiation et de sécurisation du système d'information départemental. La collectivité, consciente de l'importance d'investir dans la cybersécurité, poursuit ses efforts dans ce domaine. C'est le meilleur moyen de détecter et d'atténuer les cybermenaces de manière préventive, proactive et curative.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN

1^{er} Axe



Le Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 est la feuille de route du Conseil départemental pour soutenir, accompagner et apporter des réponses adaptées aux Gardoises et aux Gardois qui ont en besoin : les enfants, les familles, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, et l'ensemble des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien pour se loger, se soigner, ou trouver un emploi.

Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées



Christophe Serre,
1^{er} Vice-président délégué
à l'Autonomie des personnes âgées et
handicapées

Le schéma, construit selon une approche « inclusive », apporte des réponses aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Les projections démographiques prévoient 4 % d'augmentation annuelle du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans. Il faut donc répondre aux besoins des personnes en matière de prévention, pour le maintien de la vie au domicile dans de bonnes conditions, et le soutien aux proches aidants. Le budget prévoit également la réhabilitation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avec l'augmentation du nombre de dossiers reçus ainsi que du nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) fait évoluer son organisation et développe de nouveaux projets. Pour les Gardoises et les Gardois, la MDPH se rapproche des territoires pour un meilleur service en proximité et lutter contre le non recours aux droits. Des rendez-vous pour les primo accédants et un accompagnement pour des situations particulières seront proposés. De plus, le nouveau téléservice devra faciliter l'accès aux droits et des mesures d'accompagnement seront déployées. Après leur vif succès, les journées « portes-ouvertes », lancées en 2022, seront renouvelées. Le partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance maladie et l'Éducation Nationale sera renforcé, ainsi que l'articulation avec la

Aider les aidants

Pour informer et sensibiliser sur le rôle des proches aidants de personnes âgées ou de personnes handicapées, des animations territoriales, des journées dédiées, le soutien à des actions innovantes, ou la mise en place de permanences d'accueil pour les aidants seront déployés. Des « centres de ressources aidants » seront ouverts sur l'ensemble du territoire.

Pour relayer les proches aidants, 2024 verra le développement d'actions pour le « répit ». Le nouveau règlement d'aide sociale permettra d'accroître le recours à l'accueil de jour et à l'hébergement temporaire, ainsi que la pérennisation des actions expérimentales de « baluchonnage », pour lesquelles le Gard est référent en région Occitanie. Les structures contribuant au répit des parents d'enfants en situation de handicap seront soutenues.

« communauté 360° », le Dispositif d'appui à la coordination (DAC30), la plate-forme de coordination et d'orientation pour les enfants de 0 à 7 ans souffrant de troubles du neurodéveloppement, les Instituts médicoéducatifs (IME) du Gard.

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

Pour améliorer les conditions de la vie au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental accompagne l'évolution des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD): transformation des activités avec un volet soin/santé renforcé, mise en œuvre de missions d'intérêt général et amélioration de la qualité des services avec un nouvel appel à projets en 2024 qui attribuera une dotation complémentaire apportant ainsi des réponses aux difficultés rencontrées en termes de ressources humaines. Pour suivre l'ensemble de ces évolutions et connaître de façon très précise l'activité, un système de télétransmission de facturation entre les SAAD et les services du Conseil départemental sera mis en place.

En Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et Résidences autonomie, il s'agira de stabiliser les places existantes et d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement. L'aide à l'investissement permettra d'accompagner les projets de reconstruction et de modernisation. De plus, les EHPAD seront accompagnés vers une plus grande médicalisation par la mise en place des cinq centres de

ressources territoriaux (CRT) pour les personnes âgées : en 2024 les CRT portés par la Croix Rouge Française à Nîmes, par le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit et par la Fondation Diaconesses de Reuilly à Boisset-et-Gaujac et en 2025, deux CRT portés par la Maison de santé protestante à Nîmes et par le Centre hospitalier d'Uzès. La Commission « Fonds d'urgence » mise en place en septembre 2023 par l'Agence régionale de santé et la Direction départementale des finances publiques à l'attention des établissements sociaux et médico-sociaux concernés par d'importantes difficultés financières poursuivra ces travaux en 2024 avec un suivi des actions mises en place en écho au fonds versé.

S'INSCRIRE DANS LE CADRE EN ÉVOLUTION DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE.

Nouvellement gestionnaire de la 5^e branche de la sécurité sociale, la CNSA impulse de nouveaux modes de gouvernance pour de nouvelles organisations, tel que le Service public départemental de l'autonomie pour lequel le Conseil départemental a proposé d'être territoire préfigurateur. Le déploiement du téléservice pour l'accès à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) mobilisera également fortement les services du Conseil départemental, pour un meilleur service aux usagers bénéficiaires.

EN CHIFFRES

- 235 000 personnes en âge d'être à la retraite
- 1 retraité gardois sur 3 en situation de fragilité sociale (isolement et précarité)
- 91 200 personnes de plus de 75 ans au 1^{er} janvier 2023
- 2 038 bénéficiaires de l'Aide sociale pour l'hébergement des personnes âgées
- 17 658 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie
- 19 612 dossiers MDPH reçus et 20 467 personnes accueillies en rendez-vous en 2022
- 65 000 Gardoises et Gardois ayant un droit ouvert à la MDPH
- 63 500 proches aidants (majeurs et mineurs)
- 258 actions lauréates de l'appel à initiatives initié par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- 112 établissements pour personnes âgées (EHPAD, Résidence Autonomie)
- 65 services d'aide et d'accompagnement à domicile
- 100 accueillants familiaux agréés offrant 246 places d'accueil
- 56 établissements et services pour les personnes en situation de handicap
- 2 Maisons en partage ouvriront en 2024 (Caissargues et Saint-Julien-les-Rosiers)
- 18 Maisons en partage en fonctionnement dont 7 habitats inclusifs « Aide à la vie partagée »
- 19 habitats inclusifs « AVP » soit 115 logements pour les personnes âgées et 59 logements pour les personnes handicapées.

Pour un habitat plus inclusif

Pour développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie, le Conseil départemental déploie ou soutient plusieurs dispositifs, dont plusieurs centrés sur l'habitat.

DÉVELOPPER ET RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

En 2024, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) apportera son concours aux lauréats de son appel à initiatives inscrit dans les orientations de son 2^e programme coordonné 2022-2025. Celui-ci prévoit une attention particulière envers les seniors les plus éloignés ou en difficulté d'accès aux actions.

L'inscription dans le programme ICOPE (Incitation collective à l'optimisation du parcours personnalisé de la personne âgée fragile), qui a pour objectif de retarder la dépendance par le repérage précoce des facteurs de fragilité chez les seniors, sera développée.

L'adaptation du logement et les aides techniques visent à permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de continuer à réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne (se déplacer, prendre ses repas, se vêtir, se laver...). En 2024, le Conseil départemental participera à la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Gard et autonomie » pour un « accès à la bonne aide technique, au bon moment pour la bonne personne », par le réemploi de matériels inutilisés et

reconditionnés (selon une démarche d'économie circulaire), et favorisant l'insertion professionnelle des publics accompagnés par le Conseil départemental (mobilisation des ateliers et chantiers d'insertion). De plus, un accompagnement des Gardoises et des Gardois âgés ou en situation de handicap vers le nouveau dispositif « Ma Prim'adapt » sera mis en place pour le financement des travaux d'adaptation du logement.

AGIR SUR L'HABITAT ET LES LIEUX DE VIE

Dans l'objectif de développer des habitats alternatifs facteurs d'inclusion sociale, le Conseil départemental contribue au développement d'une offre qui privilégie l'habitat inclusif, la mise

en œuvre de la programmation pour l'Aide à la vie partagée (AVP), la poursuite du soutien aux Maisons en partage labellisées, et l'optimisation de places chez les accueillants familiaux. De nouvelles places seront prévues pour les personnes handicapées vieillissantes avec le développement de l'habitat inclusif et de l'offre portée avec l'Agence régionale de santé, ainsi qu'avec l'évolution des foyers d'hébergement qui deviennent des foyers de vie.

Le portage d'une « foncière sociale » par la SEGARD, le développement par l'Agence départementale pour l'habitat et le logement (ADHL) d'une activité d'agence immobilière sociale, combinés avec l'aide à l'investissement proposée sont autant d'atouts pour accéder à cet objectif.



La maison en partage de Saint-Paulet-de-Caisson a ouvert ses portes en 2023.

Aider les plus vulnérables



Amal Couvreur,
Vice-présidente déléguée
à la Politique de la ville

Dans un contexte sanitaire, social, et économique toujours incertain, le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, est en première ligne pour accompagner les publics les plus en difficulté. Les actions de prévention, les modes d'accueil pour l'accès aux droits, l'accompagnement individuel, et l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité, doivent apporter des réponses aux besoins sociaux des Gardoises et des Gardois.

Le Conseil départemental poursuit le renforcement de son service public des solidarités sociales selon deux objectifs, toujours plus de proximité, et un numérique accessible à tous. En effet, avec le « tout

numérique » pour l'accès aux droits et la réalisation des démarches administratives, une nouvelle fracture sociale s'installe, aggravant souvent les inégalités.

La médiation numérique devient un enjeu pour accompagner les publics, et les interfaces doivent être simplifiées pour en améliorer la compréhension de tous, et en faciliter l'usage, y compris des professionnels de l'accompagnement eux-mêmes.

INITIATIVES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Pour 2024, le Conseil départemental envisage de mener les nouvelles actions suivantes en faveur des quartiers prioritaires.

- Poursuivre la mise en place des actions de médiation entreprises au second semestre 2023. La Région et l'Etat devraient également contribuer à ce dispositif.
- Renforcer les moyens affectés au Fonds de développement social (FDS) qui permet de réaliser des interventions sur les quartiers prioritaires.
- Lancer des appels à projets en vue de retenir les associations qui œuvreront en 2025 dans le domaine de la prévention spécialisée, compte tenu des échéances de certaines autorisations actuelles.

- Questionner le lien entre les impacts des dispositifs d'insertion et la localisation des principaux publics bénéficiaires.

- Renforcer l'accueil des apprentis issus de quartiers prioritaires et favoriser l'accès des jeunes de troisième aux périodes de stage.

- Renforcer le dispositif « Tourisme solidaire ».

- Poursuivre le développement de l'Espace Diderot.

- Engager une réflexion sur l'émergence d'un pôle de services publics de solidarités sociales à l'est de Nîmes.

- Accompagner les établissements scolaires dans la politique de sécurisation par vidéo-protection.

- Mener une réflexion en liaison avec la Région et l'Éducation nationale sur le rôle des internats et les possibilités de mutualiser certains équipements dans le cadre de publics issus de quartiers prioritaires.

- Proposer des tarifs préférentiels pour des séjours en classe verte ou des sorties scolaires au Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap.

- Travailler avec la Direction académique des services de l'Éducation nationale sur les possibilités de jumelages de collèges autour de manifestations culturelles ou sportives.

EN CHIFFRES

7 500
naissances par an

47 000
enfants de 0 à 6 ans dans le Gard soit 6 % de la population

463
assistants / assistantes familiaux soit plus de 800 places

1/4
des enfants gardois dans des familles monoparentales

12
Maisons d'enfants à caractère social

20
lieux de vie et d'accueil

50 %
des enfants confiés à l'ASE placés sous la responsabilité directe de la Présidente du Conseil départemental

Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence



Maryse Giannaccini
Vice-présidente déléguée à la Protection de l'enfance, à la petite enfance et au soutien à la parentalité

L'orientation « Bien grandir dans le Gard – à chaque âge, au plus près des besoins des enfants » du Schéma des solidarités sociales présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir les familles gardoises.

LA PRÉVENTION EN PRIORITÉ

Dès le début de la grossesse et jusqu'à la naissance, les sages-femmes, médecins, puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants de

la Protection maternelle et infantile du Conseil départemental accueillent et accompagnent les parents. Par leur inscription dans un réseau de périnatalité composé de professionnels gardois, ils contribuent à diminuer les risques liés à la grossesse, à l'accompagnement des vulnérabilités parentales et à favoriser le bon développement du petit enfant. En 2024, ces missions seront renforcées et mieux évaluées, un plan de formation adapté aux professionnels sera mis en place.

Une réflexion avec la Caisse d'allocations familiales sera menée dans le cadre de la mise en œuvre du Service public national de la petite enfance, de façon à poursuivre l'objectif d'amélioration de l'offre et de la qualité de l'accueil de la petite enfance (assistants maternels et établissements d'accueil du jeune enfant).

Les Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) sont reconnus comme outils de soutien à la parentalité, le Conseil départemental améliorera le suivi de leur fonctionnement.

SOUTENIR LA PARENTALITÉ

Dans un contexte de vulnérabilité, les parents rencontrant des difficultés éducatives seront soutenus par le renforcement de l'aide à domicile, et le recours à un membre de la famille ou à un proche visera l'élargissement du cercle de la parentalité, de façon à éviter la dégradation des situations et donc des placements par le juge des enfants.

Des nouveaux dispositifs de relais et de répit seront soutenus pour aider les parents d'enfants en situation de handicap, ainsi qu'un soutien renouvelé aux initiatives parentales. Le Relais accompagnement petite enfance handicap (REAPEH) et le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Nîmes seront mobilisés. Le CAMSP de Nîmes s'implique dans la mise en place de la plateforme de coordination Occitanie instaurant une prise en charge plus rapide et coordonnée des enfants ainsi qu'un financement de cette prise en charge.

Améliorer la protection des enfants : répondre à tous les besoins de tous les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

En premier lieu, une réactivité accrue est nécessaire pour protéger les enfants en danger ou en risque de danger. Elle est assurée par le renforcement de la Cellule de recueil des informations préoccupantes. La promotion du dispositif auprès des communes, et son adaptation aux nouvelles problématiques familiales, est également un objectif en lien avec une campagne de communication nationale.

L'accueil d'urgence du Foyer départemental de l'enfance sera renforcé, et l'offre d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sera développée pour "zéro enfant confié sans solution". Il sera nécessaire d'ajuster le service d'adaptation progressive en milieu naturel aux besoins des enfants et des familles, de développer les lieux de vie et d'accueil, de renforcer le soutien aux accueillants familiaux. La Maison départementale des



Donner à tous les enfants les mêmes chances de s'épanouir.

personnes handicapées et le Conseil départemental, en lien avec l'Agence régionale de santé, offriront de nouvelles réponses aux enfants confiés à l'ASE en situation de handicap.

Le recours au parrainage sera renforcé, permettant de développer les liens au bénéfice des enfants confiés au Conseil départemental. La création d'une commission pour mieux adapter le statut de l'enfant sera créée afin de proposer à certains enfants une adoption facilitée en cas de délaissement. Une commission permettant l'étude du niveau d'autonomie des jeunes de 16 à 21 sera créée en lien avec les dispositifs d'insertion départementaux et les services de l'État pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle à l'entrée dans la vie d'adulte.

L'évaluation et la mise à l'abri des jeunes se présentant comme mineurs et non accompagnés seront améliorées suite à la mise en œuvre d'un appel à projets pour créer des places supplémentaires.

Les visites en présence d'un tiers seront retravaillées en lien avec la justice, les Maisons d'enfants à caractère social et les services d'aide à domicile pour améliorer leur efficacité.

2024 sera l'année de lancement des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens afin de

SOUTENIR LE POUVOIR D'AGIR DES FAMILLES

Pour soutenir le « pouvoir d'agir » des familles, et dans le cadre de la généralisation du « projet pour l'enfant », les parents sont invités à prendre toute leur place. Des démarches et outils visant à faciliter cette association, à la bonne connaissance de leurs droits et devoirs, à l'importance de leur participation, seront développés. Après la formation des professionnels en 2023, le projet pour l'enfant sera effectivement généralisé en 2024.

Pour les adolescents, les interventions de la prévention spécialisée auront pour objectifs d'éviter les risques de marginalisation et les risques de rupture de la scolarité.

revisiter les relations du Conseil départemental avec les opérateurs de l'enfance dans un double objectif d'amélioration de la qualité des prises en charge et de bonne prise en compte par l'ensemble des parties des nouveaux besoins des enfants confiés.

Il est aussi prévu de chercher à valoriser les parcours réussis, et l'engagement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

Faire du logement une priorité



Christian Bastid,
Vice-président délégué
au Logement
et au renouvellement urbain

Au travers du Schéma départemental des solidarités sociales et dans le cadre du Budget 2024, le Conseil départemental poursuivra les objectifs suivants :

- Faire émerger une offre de logements adaptée aux besoins des publics partout sur les territoires ;
- Garantir la relation entre l'offre de logement et les besoins des publics ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Poursuivre et renforcer les interventions sociales d'accompagnement et financières afin de sécuriser les parcours résidentiels des publics du Conseil départemental.

Avec la création de cet établissement public en janvier 2023, le Conseil départemental du Gard dispose d'une structure qui est en mesure de porter les priorités du Schéma des solidarités, de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement dans un cadre traitant l'ensemble de la chaîne de l'habitat et du logement. Après la révision des plafonds de revenus d'éligibilité au FSL en 2023, l'ADHL accompagnera, en 2024, la révision du règlement intérieur, afin de permettre à plus de Gardoises et de Gardois de bénéficier de ces aides et accompagnement.

Par ailleurs, une équipe mobile en prévention des expulsions locatives a été créée en 2023 au sein de l'ADHL dans le but de prévenir les expulsions domiciliaires dès le premier stade de la procédure d'expulsion. 2024 viendra asseoir et renforcer cette nouvelle mission.

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Pour mettre en œuvre ces orientations, en 2024, le Conseil départemental s'appuiera sur l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL).

CHIFFRES CLÉS

35 000

personnes locataires dans un habitat à loyer modéré (HLM)

46 068

logements sociaux (13,5 % du parc de logements gardois)

10 %

des logements du parc privé gardois seraient potentiellement « indignes »

15 %

des ménages en situation de précarité énergétique

Politique de rénovation urbaine

La politique de rénovation urbaine mise en œuvre dans le cadre de l'ANRU II devrait connaître une forte accélération en 2024. Les 4 conventions signées sur les territoires de Nîmes, Alès, Vauvert et Bagnols-sur-Cèze permettront le démarrage des programmes définis, notamment à Nîmes où la finalisation des études et autorisations environnementales sur les quartiers concernés a pris du retard. Le Conseil départemental du Gard (fortement impliqué dans l'ANRU II), a retenu pour ce nouveau programme, le principe d'une participation centrée sur un fort soutien aux bailleurs sociaux départementaux, avec une estimation de près de 3 M€ d'engagement par an sur la période 2019-2024. Des avenants devraient permettre l'élargissement des différents programmes à de nouvelles opérations, à engager après 2024, au-delà de la temporalité initialement prévue. Le Conseil départemental sera amené à se positionner sur d'éventuels abondements supplémentaires.

Les enjeux de l'habitat

L'habitat est un domaine au carrefour d'enjeux essentiels pour de nombreux Gardoises et Gardois. Pour les personnes aux revenus modestes, ne pas disposer d'un logement adapté à leur situation peut constituer un facteur aggravant et d'exclusion.

Les enjeux liés au logement se situent clairement au carrefour des évolutions de la précarité et du marché du logement, le nombre et le niveau de difficulté des plus précaires étant directement impactés par l'évolution du marché du logement.

Le Gard connaît une situation de précarité persistante avec 19,4 % des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté contre 17 % au niveau national.

Dans ce contexte, les tensions fortes sur l'offre de logement rendent l'accès au parc privé de plus en plus difficile, notamment sur les secteurs du sud du département. Face à ces difficultés, le logement social peine à jouer son rôle de recours pour les plus précaires. Entre 2017 et 2022 les demandes de logements sociaux (hors mutation) ont augmenté de 35,72 % alors que les attributions ne progressaient que de 7,7 %. Suite à cette évolution on constate un rapport d'1 attribution pour 6 demandes sur le département, ce chiffre s'établissant à près de 1 pour 7 pour l'agglomération de Nîmes Métropole.

La crise du logement social, liée à l'augmentation concomitante du coût des travaux et des taux d'intérêt, ne permet pas aux bailleurs sociaux de produire les

logements nécessaires et de rattraper le retard en taux d'équipement du Gard (13,4 % contre 17 % au niveau national).

Il en résulte une captivité des ménages qui demeurent dans des situations de précarité du fait du poids des dépenses de logement dans leurs budgets ou qui se trouvent contraints d'occuper un logement de mauvaise qualité ou trop petit. L'augmentation du coût des énergies vient de plus impacter de plein fouet les ménages précaires qui, faute de moyens, occupent actuellement des logements énergivores.

De même, le vieillissement de la population ainsi que les besoins de logements spécifiques des personnes en situation de handicap, constituent également des enjeux d'action publique urgents.

C'est pourquoi le Conseil départemental, avec l'appui de l'ADHL, souhaite maintenir un engagement fort sur la question de l'offre de logement et de son

amélioration, mais aussi continuer à venir en soutien aux ménages au titre de son intervention sociale.

Il est ainsi prévu pour le budget 2024 en soutien à la création et à l'amélioration des logements :

- Des aides aux bailleurs sociaux, avec notamment un appui soutenu à Habitat du Gard et SEMIGA.
- Une intervention auprès des particuliers pour l'amélioration thermique de leur logement (Habiter Mieux) ou son adaptation au risque inondation (ALABRI).

En 2023, 127 projets ont été soutenus par le Conseil départemental du Gard au titre de ces divers dispositifs pour un montant de subvention de 3 M€ et ont concerné 355 logements. L'ensemble de ces opérations a généré plus de 300 M€ de travaux. Cette politique, de par les investissements induits, permet également de soutenir fortement le dynamisme du secteur du bâtiment, essentiel à l'économie en situation de crise.



Les opérations de renouvellement urbain sont très attendues à Nîmes.



Rémi Nicolas, Vice-président délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi

Mener une politique d'insertion au service de l'emploi

Le Schéma des solidarités sociales rappelle l'ambition du Conseil départemental en faveur d'une politique d'insertion qui favorise le retour à l'emploi.

Le Schéma départemental des solidarités, dans son volet « Bien vivre dans le Gard » décline son action autour de quatre axes stratégiques :

- Garantir l'accès au droit et à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale ;
- Travailler ensemble à l'accès à l'emploi ;
- Favoriser l'innovation au service de l'insertion et de l'emploi.

Ces quatre grandes orientations départementales sous-tendent l'action de la collectivité dans ce domaine et l'ensemble des moyens budgétaires qu'elle y consacre. C'est le sens de l'action que le Conseil départemental porte dans le cadre de la mise en œuvre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

Garantir l'accès au droit et à un accompagnement social et professionnel adapté aux

besoins des publics relève de la responsabilité du Conseil départemental du Gard. Au-delà de la lutte contre le non-recours, il s'agit donc d'orienter rapidement et efficacement les bénéficiaires du RSA vers une offre qui leur permette une insertion professionnelle effective.

En 2024, il s'agira notamment de maintenir le niveau d'ambition fixé, dès 2023, pour la garantie d'activité départementale.

L'ensemble des nouveaux bénéficiaires du RSA doit en effet pouvoir accéder à un accompagnement renforcé alternant activité et accompagnement. Cette action expérimentée dans le cadre du Plan pauvreté fera l'objet d'un appel à projets et devient un des axes forts de la politique du Conseil départemental du Gard en matière d'insertion.

Enfin, parce que certains publics relèvent de sa responsabilité expresse, le Conseil départemental du Gard engagera, en 2024, les moyens financiers nécessaires à l'insertion effective des jeunes de 18 à 25 ans) relevant de l'Aide sociale à l'enfance. Les jeunes pris en charge par l'ensemble des opérateurs de la prévention

spécialisée relèvent également de cet objectif.

FAVORISER L'INNOVATION

L'innovation est un levier puissant de dépassement des contraintes que rencontrent les collectivités, le Conseil départemental du Gard souhaite agir en 2024 pour permettre aux acteurs de l'insertion d'offrir de nouvelles solutions aux problématiques rencontrées par ses publics.

Ainsi, le Conseil départemental apportera son soutien aux structures porteuses d'initiatives innovantes et sortant des cadres habituels des politiques publiques. Soucieux de la pérennité des dynamiques locales portées par les acteurs de l'insertion, le Conseil départemental travaillera à appuyer la constitution de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) à but d'insertion.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, le Conseil départemental mobilisera l'ensemble des leviers financiers qui sont à sa disposition (crédits du Service public de l'insertion et de l'emploi, Plan pauvreté, Fonds social européen +).

Diversifier l'offre d'insertion

Pour bien orienter dans le droit, il faut aussi renforcer et diversifier notre offre d'insertion. L'offre d'insertion gardoise repose sur un tissu d'acteurs riche et diversifié. Au moyen du Fonds départemental pour le développement de l'Insertion par l'activité économique (IAE), le Conseil départemental apportera son soutien aux acteurs de l'IAE qui souhaitent s'engager dans la qualification et la professionnalisation. Et, au-delà des aides au secteur non marchand, le Conseil départemental apportera son soutien au secteur marchand. Ainsi, dans la continuité des efforts portés en 2023, le Conseil départemental amplifiera son soutien en direction des acteurs de l'Insertion par l'activité économique. En 2024, il s'agira notamment d'aider ces acteurs à mieux répondre aux publics en insertion en contribuant à leur retour à l'emploi.



Le Conseil départemental accompagne les acteurs de l'insertion

Le retour à l'emploi, priorité du Conseil départemental



Des accompagnements personnalisés sont mis en place.

Le retour à l'emploi est la priorité de la politique d'insertion du Conseil départemental. Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental se doit de mobiliser les acteurs économiques (entreprises, consulaires) autour de l'insertion. Dans un contexte marqué par une augmentation inédite des besoins de recrutement, faire de l'insertion une grande cause départementale est une priorité. Dans cette perspective, le Conseil départemental poursuivra ses interventions en faveur du développement de l'offre des Groupements d'employeurs pour l'insertion par la qualification. Par ailleurs, en actionnant, les clauses sociales de ses marchés publics, le Conseil départemental actionne tous les leviers qui sont à sa disposition pour favoriser l'insertion des bénéficiaires.

Soutenir l'activité et l'emploi

Depuis la loi NOTRe, le Conseil départemental ne dispose plus de la compétence « développement économique » ; pour autant il demeure un acteur important de l'économie locale à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques dans le cadre de ses propres compétences.

Ainsi, il contribue au soutien de l'économie gardoise à travers ses propres investissements, par les aides attribuées aux collectivités locales ou encore à travers différents dispositifs de soutien financier et accompagnement technique permettant de favoriser l'attractivité du territoire gardois.

Ces dispositifs concernent de multiples domaines d'activités tels que l'habitat, la mobilité, l'agriculture, le tourisme, etc.



Favoriser la réussite de tous les jeunes

Nathalie Nury,
Vice-présidente
déléguée
à l'Éducation
et aux collèges

Créer les conditions de la réussite éducative des collégiens en assurant l'accès aux savoirs et à la connaissance. Le Conseil départemental renforcera, en 2024 son engagement financier auprès des collèges.

Un des axes majeurs de l'intervention départementale sera l'accompagnement des 53 collèges publics gardois pour les aider à faire face aux augmentations importantes des charges d'énergie (électricité et gaz). Les crédits consacrés aux dotations globales de fonctionnement des établissements seront en cohérence avec le contexte économique et énergétique. Au-delà de ce soutien au fonctionnement général, le Conseil départemental adaptera également son soutien aux besoins des établissements identifiés

Le Conseil départemental des Jeunes

Projet essentiel de ce début de mandat, le Conseil départemental des Jeunes, lancé à la rentrée scolaire 2022-2023, entrera dans sa seconde année de mandat. Il poursuivra avec les 46 Conseillers départementaux associés à 12 délégués, le développement des projets au sein de 4 commissions : mobilités douces, développement durable, qualité de vie et solidarité au collège, sport pour tous qui bénéficient d'une enveloppe de 10 000 € chacun pour leur réalisation.

lors des dialogues de gestion initiés avec chaque collège en 2022.

Enfin, en investissement, les crédits seront orientés vers la lutte contre la pénibilité du travail des agents départementaux des collèges. Ce plan consistera à doter les établissements de matériels de nettoyage ou de restauration qui garantissent des conditions de travail optimales et permettent de lutter contre les troubles musculo squelettiques.

RENFORCER L'INSERTION DES JEUNES, LEUR FORMATION ET LEUR CITOYENNETÉ

La politique jeunesse que l'on retrouve ici se décline selon différentes orientations :

- Soutenir les projets territoriaux en faveur de la jeunesse. La politique départementale jeunesse s'appuie sur des acteurs associatifs relevant principalement de l'Éducation populaire et des acteurs territoriaux prônant des valeurs laïques, citoyennes et éducatives. La politique jeunesse départementale soutient de nombreux projets et se veut incitative. Parmi les axes prioritaires de 2024, la lutte contre les addictions et contre le harcèlement seront particulièrement suivis.

- Actions éducatives en lien avec les collèges. Un certain nombre d'actions portées par les associations de jeunesse autour de la citoyenneté, du devoir de mémoire, de la prévention (santé, sécurité) et destinées aux collégiens sont accompagnées par le Conseil départemental.

Le CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) vise à soutenir sur l'ensemble du territoire, et notamment dans les quartiers prioritaires, les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances, en dehors du temps scolaire. Le Conseil départemental apporte des cofinancements aux côtés de l'État et de la CAF, les Francas du Gard en assurent la coordination et l'animation.

Plus de 200 actions ont été menées (dont 2/3 en territoire Politique de la Ville) soit près de 2 500 élèves bénéficiaires.

- Encourager l'initiative des jeunes. Le Conseil départemental soutient aux côtés de la Caisse d'allocations familiales, de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la Mutualité sociale agricole les initiatives des jeunes à travers leurs projets. Les projets jeunes (collectifs ou individuels) touchent des sujets très variés : environnement, solidarité, vie de quartier, art, audiovisuel, prévention, découverte culturelle...

- Soutenir les actions citoyennes à travers le dispositif du service civique. La collectivité

accueille des services civiques depuis 2016. Les jeunes volontaires font de la sensibilisation au développement durable, participent à l'accueil des personnes âgées ou handicapées, contribuent au développement d'actions culturelles ou sportives,...

Un dispositif gagnant pour les jeunes, pour les politiques publiques et les publics visés.

Le dispositif se poursuit avec près d'une cinquantaine de jeunes accueillis chaque année et de nouvelles missions devraient être proposées cette année encore. L'intermédiation a également été lancée et permet de mettre à disposition l'agrément du Conseil départemental au profit de petites collectivités afin de leur permettre d'accueillir plus facilement des services civiques.

Les bâtiments des collèges

En 2024, la reconstruction du collège de Saint-Gilles sera engagée en conception, dans le respect des engagements de confort d'usage, de durabilité et de sobriété voulus par le Conseil départemental et accompagnés par le label Bâtiments durables en Occitanie (BDO). En parallèle se poursuivent les échanges avec les communes en vue de la reconstruction des collèges de Pont-Saint-Esprit et Salindres, dont la réalisation dépend de la mise à disposition du foncier nécessaire.

Le collège Ada-Lovelace à Nîmes fera l'objet de travaux d'agrandissement et de traitement des



Le nouveau collège de Remoulins

îlots de chaleur. Les travaux seront engagés pour l'extension et la rénovation énergétique du collège du Mourion à Villeneuve-lez-Avignon et la refonte de l'aménagement du collège Romain-Rolland à Nîmes, dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour l'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de l'administration.

Le passage aux énergies renouvelables des collèges d'Aramon, Aigues-Mortes, Sommières, Le Vigan et Jean-Racine à Alès se poursuit avec le démarrage des travaux de passage à la biomasse (bois énergie) et à la géothermie.

Un programme de maintenance préventive et curative des collèges se poursuivra avec notamment, la rénovation des toitures du collège de Gallargues-le-Montueux et la rénovation de la cuisine de celui de Villeneuve-lez-Avignon.

Suite aux diagnostics réalisés en 2023 avec les établissements, les travaux de désimperméabilisation et de traitement des îlots de chaleur seront engagés en 2024 avec les premiers établissements volontaires. Enfin, la mise en accessibilité des 53 collèges publics du Gard se poursuivra en 2024, avec l'objectif de finaliser les travaux dès l'année 2024, afin de permettre à tout collégien gardois d'accéder à un établissement adapté sur son secteur.



Isabelle Fardoux-Jouve,
Conseillère départementale
déléguée à l'Égalité femme - homme
et à la lutte contre les discriminations

L'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement porté par le Conseil départemental qui anime et soutien un réseau de partenaires. Lors des Journées des droits des femmes autour du 8 mars, le Conseil départemental fédère les initiatives locales, les valorise et organise un concours autour de cette thématique.

Le Conseil départemental agit aussi en matière de lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes. Il participe et anime l'Observatoire des violences faites aux femmes et diverses actions dans ce cadre. Il propose un concours en novembre pour promouvoir les innovations en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, pour 2024, il est envisagé la constitution d'outils pédagogiques qui seraient mis à disposition des associations œuvrant sur ces sujets afin de faciliter les prises de parole et les échanges.

Garantir l'égalité femmes - hommes



PROTÉGER NOTRE SANTÉ ET NOTRE QUALITÉ DE VIE

2^e AXE



Si le Gard est un territoire où il fait si bon vivre, c'est aussi parce que le Conseil départemental et ses agents s'engagent au quotidien pour garantir à toutes les Gardoises et tous les Gardois une réponse de qualité à l'ensemble de leurs besoins quotidiens, partout sur le territoire.

Développer une agriculture durable pour une alimentation de qualité



Cathy Chaulet, Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire

Face à cela, le Conseil départemental du Gard s'engage et met en œuvre depuis neuf années sa Politique alimentaire départementale. Une politique qui s'articule autour de trois axes principaux :

- Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire.
- Faciliter l'accès des Gardoises et des Gardois à une alimentation de qualité.
- Sensibiliser les Gardoises et les Gardois à la consommation responsable et valoriser le patrimoine gastronomique du Gard.

Le Conseil départemental mène ainsi une politique transversale, une politique multiple, dans laquelle sont abordées tant les questions de santé que de justice sociale, d'environnement, de développement

L'alimentation dans le Gard illustre les dynamiques de ses acteurs, les savoir-faire de ses professionnels, la qualité de ses terroirs et l'identité culturelle de ses citoyens. Cependant, elle révèle également les disparités sociales et territoriales et des défis à relever.

économique, de tourisme, etc. Les crises successives, sociétales, économiques et climatiques, renforcent la légitimité et l'utilité sociale de la Politique alimentaire et confortent l'engagement du Conseil départemental pour l'alimentation des Gardoises et des Gardois et la résilience alimentaire du Gard et de ses territoires.

La Politique alimentaire départementale, reconnue par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, est labellisée « Projet alimentaire territorial de niveau 2 ». Le Conseil départemental est ainsi le seul département à détenir une labellisation de niveau 2 en région Occitanie (seuls 6 départements l'ont en France).

Fort de son antériorité dans le déploiement d'une politique territoriale de l'alimentation, le Conseil départemental s'est engagé de longue date à accompagner les collectivités gardoises et leurs groupements à inscrire l'agriculture et l'alimentation au cœur de leurs projets de territoire. Ainsi, les Projets alimentaires territoriaux (PAT) se sont fortement développés. Aujourd'hui, le Gard compte 10 PAT labellisés, se plaçant parmi les

premiers départements en nombre de PAT.

Fier des nombreuses dynamiques en cours, qu'elles soient publiques, associatives, entrepreneuriales, citoyennes, le Conseil départemental est appelé à renforcer les synergies entre toutes pour assurer un traitement efficient, global et multi-partenarial de la question alimentaire. Dans la suite de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard, le Conseil départemental se fixe pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la qualité de l'alimentation des Gardoises et des Gardois.

Ainsi, le Conseil départemental poursuit son projet de construction d'une gouvernance alimentaire gardoise au travers d'une vaste concertation. Les acteurs du territoire seront associés lors d'ateliers de travail pour co-construire les objectifs d'une telle gouvernance ainsi que ses modalités de mise en œuvre pour 2024 et les années à venir.

Ce travail d'association et de concertation, en complément d'autres initiatives départementales, participera à la définition en 2024 d'un futur Schéma des politiques agricoles et alimentaires.

RENDEZ-VOUS
AU SALON DE L'AGRICULTURE



Le Conseil départemental participera à nouveau au Salon international de l'Agriculture (SIA), qui se tiendra du samedi 24 février au dimanche 3 mars 2024 à Paris.

Ce rendez-vous incontournable du terroir est l'occasion de mettre en avant tous les délices du Gard. Après l'édition de 2023, le Conseil départemental invitera une nouvelle fois le public à venir découvrir le stand « Le Gard » avec sa marque associée « Le Gard, militant du goût » durant neuf jours dans une ambiance chaleureuse, conviviale et festive. Le SIA est l'occasion de mettre en avant les savoir-faire agricoles de notre territoire mais aussi la variété de nos productions, de nos AOP/AOC ou IGP (vins, huiles d'olives...) et bien sûr les produits emblématiques gardois, reconnus au niveau national puisque le Gard est le seul département à s'enorgueillir de 5 Sites remarquables du goût : le taureau de Camargue, les olives de Nîmes, l'oignon doux des Cévennes, la figue de Vézénobres et le vin de Tavel.

La collectivité accompagnera les producteurs et artisans pour les aider à donner aux visiteurs le goût du Gard, non seulement à travers ses saveurs, mais aussi en mettant en avant son environnement et ses paysages préservés.

Garantir le bien manger des collégiens

Pour une restauration de qualité dans les collèges, les perspectives 2024, s'inscrivent dans la continuité des engagements de la collectivité pour promouvoir une alimentation responsable et contribuer à changer les comportements par l'éducation. Dans ce cadre de multiples actions seront conduites :

- Instaurer une revue des critères et clauses des marchés du groupement de commandes de denrées alimentaires suivis par le Conseil départemental, pour intégrer plus de clauses sociales et environnementales et favoriser, pour les établissements, des approvisionnements durables et de qualité, en circuit court. Ceci en permettant notamment à des producteurs locaux ou à leurs représentants de postuler, dans le respect du code des marchés publics.
- Mettre en place et suivre un plan d'actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire, impliquant la sensibilisation des collégiens.

- Finir de former l'ensemble des cuisiniers à l'élaboration de repas avec des alternatives aux protéines animales, afin de proposer des repas végétariens attractifs et faits maison. Les impliquer dans la constitution des menus proposés par la diététicienne.

- Améliorer la maintenance et le fonctionnement de l'Unité de conditionnement de légumes, permettant de favoriser l'utilisation de fruits et légumes frais dans les collèges.

- Valoriser les actions mises en œuvre en faveur d'une alimentation plus saine, plus bio et plus locale.

- Travailler avec les acteurs du territoire pour sécuriser les approvisionnements en fruits et légumes de saison par des producteurs locaux.

- Développer des actions de sensibilisation des jeunes, impliquant l'équipe de cuisine et la communauté éducative.



Les agents en cuisine se mobilisent au quotidien, comme ici à Lédignan.

Réussir la transition écologique



Bérengère Noguier,
Vice-présidente déléguée
à la Transition écologique
et à la biodiversité

Le Conseil départemental s'est engagé de longue date dans la transition écologique, notamment au travers d'une gestion plus durable de son patrimoine départemental et la réalisation de travaux de rénovation énergétique

de ses bâtiments. En 2023, les dépenses énergétiques de la collectivité ont connu une forte augmentation, mais l'année 2024 devrait permettre une réduction de ce budget en raison de nouveaux contrats d'approvisionnement et du plan de sobriété énergétique qui se poursuivra. Ce plan s'appuie à la fois sur le déploiement des écogestes et le renforcement du pilotage des bâtiments, en complément des travaux d'efficacité énergétique et de passage aux énergies renouvelables en autoconsommation déjà initiés. L'instrumentation et l'exploitation des bâtiments seront encore renforcées en 2024 avec la mise en place d'une plateforme centralisée de supervision des bâtiments et des collèges afin d'optimiser et de rationaliser les usages des bâtiments les plus énergivores. L'accompagnement

des collèges engagés dans la démarche CUBE.S (challenge Climat usage établissements scolaires) se poursuivra. Le Conseil départemental mènera des actions en tant que maître d'ouvrage au niveau des collèges : une étude est en cours afin de sélectionner 8 collèges qui s'engageront dans la désimperméabilisation des cours de récréation avec la création d'ilots de fraîcheur.

La stratégie d'optimisation patrimoniale, la réhabilitation énergétique et la modernisation des bâtiments départementaux du siège se poursuivront dans la continuité des travaux du Plan de relance. Les études seront lancées dès 2024 pour engager la rénovation énergétique des bâtiments de l'Hôtel du Département et de la Maison du Département.

Afin d'accélérer la mobilité électrique et de favoriser les déplacements doux, le déploiement d'installations de recharge et de stations d'accueil de vélos sur les parkings des bâtiments administratifs et les collèges se renforcera en 2024.



La collectivité s'applique à améliorer ses performances énergétiques notamment via le passage aux véhicules électriques.

Après le Bilan carbone de la collectivité réalisé en 2023, le Plan de transition pour la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre est en cours d'élaboration dans le cadre d'une démarche de concertation de l'ensemble des agents. Il sera proposé à l'Assemblée en 2024 et décliné à l'ensemble du patrimoine et des services du Conseil départemental.

Protéger les Espaces naturels sensibles

Par sa situation géographique et ses différentes influences climatiques, le département du Gard offre à ses visiteurs la vision de paysages et d'espaces naturels particulièrement riches et variés. Il bénéficie ainsi de vastes zones préservées avec 32 % de zones protégées inscrites au titre de Natura 2000 (41 sites), 140 sites en espaces naturels et 275 en zones humides mais aussi 1 Parc national (Parc national des Cévennes), 4 Réserves naturelles régionales, 3 Grands sites de France (Cirque de Navacelles, Camargue gardoise et Pont du Gard). Le Conseil départemental poursuivra la mise en œuvre de son Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS), approuvé en 2017 par l'Assemblée départementale. Un important travail sera conduit sur la question du changement climatique et des enjeux fonciers, en lien avec la stratégie de la démarche « Eau & Climat : Préparons l'avenir », l'accent sera mis sur l'animation de cette démarche (cf. p. 29).

DES ACTIONS DE VALORISATION

- **Terra Musiva** : Au côté du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, chef de file du programme Terra Musiva, le Conseil départemental finalisera les installations de garennes et de pigeonniers, de développement de culture à fleurs locales. L'objectif est de favoriser l'installation d'espèces proies, des espèces remarquables (Aigle de Bonelli, vautour percnoptère...).

- **Opération Grands sites de France** : le Conseil départemental du Gard en tant que membre, accompagnera le Syndicat mixte de la Camargue gardoise, l'Établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard et les Gorges du Gardon mais aussi le Syndicat mixte du Cirque de Navacelles dans leurs démarches respectives de renouvellement du label Grand site.

- **Actions en lien avec les Syndicats mixtes** : Pour le Syndicat mixte du Cirque de Navacelles, les actions phares seront l'amélioration de l'interprétation et des équipements d'accueil

(sanitaire et stationnement) et le rendu de l'analyse de la fréquentation et gestion de la mobilité.

Pour le Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise, les actions phares seront liées à l'amélioration du fonctionnement des abords de la cité d'Aigues-Mortes (rempart Sud) ; l'alimentation en photographie de l'observatoire des paysages ; la création d'un paysage nocturne de la cité d'Aigues-Mortes (éclairage) et la sauvegarde et valorisation du fort de Peccais.

Pour le Syndicat mixte des Gorges du Gardon, les actions phares seront, outre Terra Musiva, la mise en œuvre du schéma d'interprétation ainsi que l'étude de requalification de l'entrée du village et de stationnement à Collias.

Les actions en faveur de la bio et de la géo diversité sont confortées par le pilotage de la gestion multisites et multi-acteurs. Le Conseil départemental poursuivra sa politique de mise en œuvre de zones de préemption au titre des Espaces naturels sensibles (ENS), mais également sa politique ambitieuse d'acquisition d'ENS départementaux en lien avec les objectifs du Schéma des ENS et de la stratégie Eau & Climat. Ces acquisitions conforteront les 4 550 ha déjà acquis.

Le Conseil départemental consolide également sa politique transversale et partenariale de la préservation des espèces et de leurs milieux en lien avec la Région au titre de la biodiversité, mais également avec des collectivités locales et des structures associatives au titre des aménagements, de la connaissance et la sensibilisation. À ce titre, un appel à projets sera proposé pour les actions en faveur de l'environnement ainsi qu'un prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire pour les associations et les collectivités.

Le développement et l'enrichissement des applications numériques (Web et mobile) RandoGard seront poursuivis, avec l'ouverture progressive aux intercommunalités pour la valorisation des Réseaux locaux des espaces, sites et itinéraires (RLESI) et la parution ou réédition de cartoguides.



Le Gard compte pas moins de 357 sites de pleine nature.

Mettre en avant les Activités de pleine nature

Au titre de la valorisation du patrimoine naturel, le Gard a de nombreux atouts : 110 manifestations de sports de nature, 357 sites de pleine nature, 11 sites inscrits au Plan des espaces, sites et itinéraires (PDESI) avec plus de 9 000 km d'itinéraires de randonnée, et de nombreux sites emblématiques comme : l'Espiguette (kitesurf), le Mont Bouquet (vol libre), les Seynes (escalade), le Massif de l'Aigoual (VTT, trail), le Massif du Mont Lozère et le pôle vélo de Méjannes-le-Clap, nouvellement créé, mais aussi de la grande itinérance...

En complément des schémas existants relatifs au tourisme et aux espaces naturels, le Conseil départemental déploie une stratégie en matière d'activités de pleine nature au travers du Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature. Il s'établit sur une structuration actuelle originale, le nécessaire croisement entre activités de pleine nature et culture, et l'intégration d'une gestion coordonnée de la baignade et de la ressource en eau.

Au regard des éléments de contexte et des enjeux, cette stratégie décline des actions visant à favoriser l'équilibre entre : préservation de l'environnement, sécurisation des sites et des usagers, développement économique des sports de nature sur les territoires et accessibilité pour tous. Le Conseil départemental poursuivra sa mise en œuvre en 2024, dont :

- l'accompagnement, déjà en œuvre, des pôles natures Aigoual 4 saisons et Mont Lozère,
- l'itinérance avec un important programme de travaux sur le chemin de Régordane (la réhabilitation du Pont de Jouany) et les chemins de grande randonnée sous maîtrise d'ouvrage départementale,
- l'accompagnement de la montée en puissance des pratiques VTT avec la création d'un pôle vélo et d'un espace VTT sur le pôle nature des gorges de la Cèze et du Mont Bouquet, dans la perspective des JO de 2024 et la modernisation du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap.



Olivier Gaillard,
Vice-président délégué
à l'Aménagement du territoire

3

AXES D'INTERVENTION

La démarche « Eau et Climat 3.0 : préparons l'avenir » s'articule autour de 3 axes principaux :

- l'animation ;
- la maîtrise d'ouvrage départementale ;
- le soutien financier.

Soutien à l'hydraulique agricole

Le Conseil départemental s'est engagé dans le soutien aux acteurs agricoles afin de réduire la vulnérabilité au manque d'eau et d'envisager l'aménagement territorial de manière durable en réduisant les impacts sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici 2050. Pour 2024, le Conseil départemental du Gard poursuit l'accompagnement financier des projets d'hydraulique agricole structurants avec des solutions adaptées aux spécificités des secteurs (Cévennes, Garrigues et plaines, Ceinture rhodanienne et Camargue).

Mettre en œuvre la politique de l'eau

Dans un contexte de changement climatique, le Conseil départemental poursuit la mise en œuvre de la stratégie « Eau et climat 3.0 : préparons l'avenir » votée en novembre 2020. Cette démarche s'inscrit dans un premier cycle d'intervention 2021-2025, basé sur 3 axes : l'animation, la maîtrise d'ouvrage départementale et le soutien financier. L'aboutissement de ce cycle sera l'accompagnement de 4 projets de territoire afin de lancer les actions qui permettront de réduire notre vulnérabilité au manque d'eau, penser notre aménagement territorial de manière durable et réduire nos impacts sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici 2050. Pour 2024, l'accent sera mis sur l'animation et la concertation avec les territoires.

Le Conseil départemental, à travers le contrat Département/Agence de l'eau (période 2019-2024), poursuit également l'accompagnement financier des collectivités pour la réalisation des investissements de leurs services publics d'eau et d'assainissement. La dynamique d'accompagnement des projets des collectivités contribuant à la stratégie «Eau et climat» se poursuivra dans les domaines des économies d'eau, d'amélioration des performances des ouvrages d'assainissement, de substitutions de ressources déficitaires, de désimperméabilisation des sols et de restauration des milieux aquatiques.



L'eau, une ressource précieuse à préserver pour les générations futures - Pont de Collias

Construire une destination touristique d'exception



Bruno Pascal,
Vice-président délégué
à l'Attractivité
des territoires

La saison estivale 2023 fournit des paradoxes de fréquentation. Pour autant l'ensemble de l'année devrait confirmer l'intérêt des destinations gardoises et notre attractivité générale. L'étalement sur les ailes de saison progresse, exprime concrètement les effets d'une politique volontaire coordonnée de mise en valeur du territoire et conforte le rôle du tourisme en tant que pilier économique de notre territoire.

La récente labellisation UNESCO de la Maison carrée, qui porte à 4 le nombre de monuments gardois recensés sur cette liste emblématique et qui rappelle sur la scène internationale l'empreinte romaine de notre territoire, est une nouvelle promesse de promotion de notre destination.

Le Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité 2023/2028, feuille de route actée par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2022 a pour objectif de concilier activité touristique et préservation du cadre de vie. Lors des 5 réunions publiques qui se sont déroulées au Vigan, à la Grand'Combe, au Grau-du-Roi, à Roquemaure et à Marguerittes, en septembre 2023, les élus ont présenté des actions adaptées à chaque territoire.

Le contexte très complexe de ces dernières années le démontre. Les évolutions sociales, économiques et environnementales invitent à l'humilité et au travail collectif. Il faut préparer et anticiper l'avenir. L'offre touristique doit être ouverte au monde, responsable et respectueuse de l'environnement.

Le Conseil départemental souhaite également mettre l'accent sur un tourisme local et populaire, afin que les Gardoises et les Gardois se réapproprient le riche patrimoine naturel et culturel du département, dont ils sont les premiers ambassadeurs.

POUR UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RESPONSABLE

Œuvrer pour un tourisme responsable, raisonnable et solidaire, tel est le cadre directeur stratégique de cette nouvelle feuille de route départementale 2023/2028. Responsable, parce l'économie touristique doit prendre en considération l'urgence écologique en encourageant un tourisme bas carbone avec notamment le développement des voies vertes. Raisonnable, en tenant compte des attentes des clientèles touristiques, mais aussi des équilibres territoriaux, en développant une ingénierie dédiée aux communes et collectivités pour les accompagner dans leurs projets. Solidaire, en agissant pour un tourisme de proximité, plus local et plus populaire (cf. ci-contre).

Parmi les actions à venir en 2024 pour atteindre cet objectif, une signalisation et une information touristique renforcées et simplifiées seront déployées notamment sur les voies vertes, dont le succès se généralise, et une réflexion sera menée autour de la définition d'une charte unique regroupant tous les systèmes en la matière. Et termes de gestion des risques, il s'agira de trouver le juste équilibre entre l'apprentissage de la culture du riche et la diffusion d'un panel de messages positifs visant à rassurer les visiteurs sur la destination Gard.

En complément de ces dispositifs, la protection par le dépôt INPI des marques « Le Gard, militant du goût » et « Gard Gourmand » favorisera l'animation du réseau et la responsabilisation de ses adhérents. Enfin, le Conseil départemental du Gard poursuivra, en 2024, son soutien envers les Cafés de pays, les Sites remarquables du goût, en faveur d'un tourisme vert, éco-responsable, incitant les hébergeurs et les voyageurs à des usages vertueux.

Des vacances accessibles à tous

Le développement touristique doit être solidaire, pour un tourisme de proximité, plus local et plus populaire. Cela se traduit notamment en termes d'aides aux investissements touristiques des collectivités et associations via, d'une part la doctrine des Projets d'aménagement à vocation touristique qui stimule l'économie locale, engage des solidarités territoriales, maille le territoire d'infrastructures et valorise nos patrimoines vernaculaires et d'autre part, nos capacités d'intervention en matière d'agritourisme. Sur les trois dernières années, le Conseil départemental a accompagné plus de cinquante dossiers de petits équipements touristiques pour un montant de 500 000 € ayant donné lieu à près de 3 M€ de travaux.

Cela se traduit également par l'appel à projets annuel de tourisme social, solidaire et durable qui prend de l'ampleur.

En 2 ans, 11 associations ont pu bénéficier d'un total de 40 000 € de soutien du Conseil départemental. Cela a permis à 337 personnes

(jeunes, parents, grands-parents, personnes en situation de handicap) de découvrir 17 territoires qu'elles ne connaissaient pas. Ce dispositif renforce les liens intergénérationnels, l'esprit de solidarité et permet aux populations de mieux connaître et profiter davantage des richesses touristiques, culturelles, historiques ou traditionnelles de notre département. L'appel à projets 2024 visant à aider des Gardoises et des Gardois à accéder aux loisirs et à des visites dans le Gard sera proposé en décembre 2023 au vote, afin de permettre à chacune et à chacun de s'approprier son territoire quels que soient ses moyens.

En termes de solidarité on peut aussi citer la comonétisation par le Conseil départemental de la carte Occ'ygène famille + de la Région.

Cela passe également par la volonté partagée de soutenir les manifestations touristiques, des traditions locales, des savoir-faire tout comme les manifestations valorisant notre patrimoine gastronomique.



La plage de l'Espiguette et son phare, lieu incontournable de villégiature pour les Gardoises et les Gardois.



**Carole Bergeri, Questeur
déléguée à l'Europe
et à la politique contractuelle
territoriale**

Depuis 2016, les politiques contractuelles sont résolument orientées vers le soutien à l'investissement dans une croissance durable, gage de l'attractivité du territoire et de création d'emplois. Avec les Contrats territoriaux, le Conseil départemental s'est engagé, au titre des solidarités territoriales, dans une politique d'aide à l'équipement des communes et de leurs intercommunalités et de maintien de l'emploi local en répondant aux besoins des habitants. En 2023, 123 Contrats départementaux d'équipement (CDE) ont ainsi été votés pour un montant de subventions de plus de 9,28 M€ sur un montant total de travaux éligibles de près de 61 M€. L'objectif est d'harmoniser et d'attribuer les aides pour une mise en œuvre rapide des projets, dans le respect des compétences propres de chacun. Les évolutions apportées au règlement des contrats territoriaux en 2022 ont permis de renforcer ce soutien par le versement d'avances et d'acomptes. De plus, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont désormais la possibilité de superposer deux contrats, et les communes un contrat classique et un contrat relatif à une traversée d'agglomération. Ces évolutions ont également permis de favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique à travers un bonus écologique, se traduisant par une majoration de 10 % de la subvention CDE déjà accordée à 46 collectivités. Parallèlement, les projets de territoires menés à l'échelle des PAYS/

Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

PETR, agglomérations ainsi que des bourgs-centres ont permis aux principaux acteurs institutionnels de conforter les dynamiques territoriales et de favoriser l'émergence de projets de développement.

En 2024, le Conseil départemental entend maintenir son soutien aux investissements portés par les collectivités et participer aux politiques contractuelles conduites par :

- l'État : Action cœur de ville, petites villes de demain, contrat de relance et de transition énergétique et le nouveau programme Villages d'avenir, proposant un accompagnement auprès des communes rurales de moins de 3 500 habitants ou de « petites centralités », porteuses d'un projet de développement (15 projets pourraient être retenus).

- la Région : Bourg centre Occitanie, contrats territoriaux Occitanie, ainsi qu'au contrat de plan État/Région 2021-2027).

La mise en œuvre des équipements culturels, touristiques, universitaires et infrastructures s'en trouve facilitée par une optimisation des différents dispositifs de soutien financiers et accompagnements techniques, permettant ainsi de conforter l'attractivité du territoire gardois et de maintenir la vitalité des territoires ruraux.

Le Conseil départemental soutient également la mobilisation des fonds européens dans les projets contribuant à l'attractivité du territoire gardois et à la solidarité avec les territoires ruraux notamment.

En 2023, les fonds FEDER (Fonds européen de développement régional), FEADER (Fonds européen d'aménagement et de développement rural), interfonds et FEADER-LEADER ont fait l'objet d'une nouvelle programmation pluriannuelle qui court jusqu'en 2027. De nouvelles priorités stratégiques sont arrêtées par la Région en lien avec l'État et l'ensemble des collectivités territoriales.

Engagé dans une démarche de promotion de ces fonds européens depuis longtemps, le Conseil départemental du Gard poursuivra en 2024 son action à travers son appui technique, sa participation à différents comités de suivi et de programmation et le cofinancement des projets relevant de son champ de compétence.

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental du Gard accompagne l'émergence, la détection et la sélection des projets gardois en soutenant le fonctionnement des structures porteuses des GAL. En 2024 il est proposé de poursuivre ce soutien en prenant en compte la modification des conditions de financement de cette animation par les 5 structures qui en ont la charge.

Les plans locaux d'urbanisme

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU), principaux vecteurs de l'aménagement de l'espace, en compatibilité avec les Schémas de cohérence territoriale, sont au croisement des politiques publiques menées sur les territoires. Au travers notamment du PLU Gard durable, le Conseil départemental du Gard, s'investit pleinement auprès des acteurs locaux en donnant les orientations nécessaires au développement durable de son territoire. Il est partie prenante des démarches menées par ses différents partenaires, institutionnels ou professionnels, en les accompagnant dans leurs initiatives, sur des thématiques ayant trait aux espaces naturels, à la mobilité, à la préservation de l'espace agricole, à la qualité alimentaire, qui constituent autant d'enjeux majeurs pour l'aménagement et le développement durable du Gard.

Militer pour la Culture pour tous



Patrick Malavieille,
Vice-
président
délégué
à la Culture,
au
patrimoine,
à l'éducation
artistique

Le Conseil départemental du Gard est garant de l'équilibre du développement culturel des territoires. La politique culturelle définie dans le « Schéma de la culture », encourage la participation des Gardoises et des Gardois à la vie artistique et culturelle et favorise la pluralité des expressions. La sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture à travers les enseignements artistiques et l'éducation artistique au collège constituent le cœur du projet culturel départemental. Le Conseil départemental du Gard souhaite également accompagner les territoires dans leurs projets et encourager la professionnalisation des artistes.

Le pôle culturel du Château d'Assas

Les missions de développement d'une animation artistique et patrimoniale, initiées en 2009 lors de la création du pôle culturel du château d'Assas, seront poursuivies en 2024 à travers la programmation annualisée de quatre expositions d'art contemporain. Il s'agira de créations spécialement conçues pour le lieu et construites en lien direct avec un artiste diplômé, en respectant la parité tout en diversifiant les supports d'expression pour offrir une vision ouverte de la scène artistique actuelle dans le domaine des arts plastiques, numériques et audiovisuels. Parmi ces « sites-specific » produits par le Conseil départemental au château d'Assas, une exposition de photographies est prévue en avril 2024 sur une communauté, la Maison de Dieu. En juin 2024, un projet néo conceptuel est prévu sur la relation au temps et à l'espace prenant appui sur la toile (des tableaux, des vêtements ou des drapeaux) : « Time flag » et « Wear the moment ». Ces propositions, parfois radicales et toujours libres, sont amenées au public avec pédagogie et s'accompagnent de documents complets permettant une juste appréciation.

Parallèlement le château d'Assas s'associera comme toujours aux Journées européennes du patrimoine en septembre, un moment privilégié d'échanges avec les publics autour d'activités spécifiques comme les visites à caractère historique ou des animations ponctuelles.

Le pôle, associé depuis 2021 à la Journée internationale de la danse, placée sous l'égide de l'UNESCO, propose une conférence à un public très large d'un point de vue générationnel tout en contribuant à des animations lors de cette manifestation avec l'association « le Carré de la Danse ».



Favoriser la participation des Gardoises et des Gardois à la vie culturelle

Le Conseil départemental s'est doté d'un nouveau Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques pour structurer l'enseignement artistique à l'échelle départementale. En 2024, l'objectif est de mettre en œuvre les 3 axes de cette politique départementale :

- Diversifier les publics des enseignements artistiques ;
- Poursuivre la structuration de l'offre ;
- Accompagner les innovations et les synergies territoriales.

Pour soutenir les établissements dans leur ouverture à de nouveaux publics, le Conseil départemental soutiendra les structures d'enseignements artistiques pour lever les freins et permettre à toutes les Gardoises et tous les Gardois d'avoir accès aux pratiques artistiques en créant les conditions d'adaptation des établissements à l'accueil de publics plus variés. L'un des vecteurs de cette ouverture est le développement de partenariats extérieurs, de collaborations avec une diversité de partenaires du champ culturel mais aussi du champ social, de la santé, pour toucher d'autres publics, jusque là éloignés des propositions existantes.

La structuration à l'échelle gardoise d'un réseau équilibré d'établissements d'enseignements artistiques, proposant une offre diversifiée et de qualité est aussi un enjeu du schéma. L'appui pourra prendre la forme d'une aide en ingénierie afin de permettre aux établissements de se connaître, de

mutualiser leurs ressources, d'initier des projets. Il s'agira aussi pour le Conseil départemental d'adapter ses aides financières aux besoins des territoires.

La collectivité souhaite aussi prendre en compte les mutations de la société, encourager la participation des usagers à la vie des structures et développer les collaborations avec tout l'écosystème du territoire pour ancrer le conservatoire dans la cité. Le développement de cet axe de travail passera par plusieurs outils, notamment la formation des enseignants aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies, aux outils du numérique, l'encouragement à l'expérimentation et le soutien aux synergies de territoire et aux démarches qui mettent en œuvre les droits culturels.

L'éducation artistique et culturelle est un enjeu prioritaire du Schéma de la culture et de la Convention de développement culturel signée avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui devrait être renouvelée en 2024. Les actions du dispositif "Artistes au collègue" déjà très nombreuses (174 parcours et 24 résidences en 2023) sont désormais complétées par 7 parcours thématiques au bénéfice de 28 classes. Les thèmes retenus sont l'égalité femme-homme, l'éducation à l'image, la maîtrise de l'expression orale, le corps en mouvement, l'image de soi.... Ces parcours plébiscités par les enseignants sont élaborés par les artistes en lien avec les lieux culturels partenaires. Les

"parcours cinéma" s'étendent quant à eux à l'ensemble du Gard avec de nouveaux cinémas partenaires, 58 classes ont été impliquées en 2023 soit 18 classes supplémentaires. La DRAC est partenaire de ces deux dispositifs.

Le maillage culturel du territoire est l'un des vecteurs permettant une participation accrue des habitants à la vie culturelle de leur territoire. Les résidences artistiques de territoire, les tiers-lieux culturels et les conventions générales d'éducation artistique et culturelle suscitent des dynamiques inédites, irriguent les zones où l'offre culturelle est peu développée et encouragent les artistes à conduire des actions culturelles singulières en direction de tous les publics.

De plus, le Conseil départemental du Gard est co-signataire de deux conventions générales d'éducation artistique et culturelle sur deux territoires : la Communauté de communes de Cèze-Cévennes et la Communauté de communes du Pays de Sommières. Ces conventions (Communauté de communes, Ministère de la culture (via la DRAC), Ministère de l'Éducation nationale et Conseil départemental) permettent de co-construire les politiques culturelles, de développer les synergies entre acteurs sur un territoire et d'encourager l'implication de tous à la vie culturelle. Si de nouvelles conventions sont développées par des intercommunalités en 2024, le Conseil départemental s'engagera dans ces partenariats.

LES CAFÉS CULTURE

En 2024, le Conseil départemental renouvellera sa participation au Groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés-culture ». Ce groupement, auquel le Conseil départemental adhère depuis 2022, est né de la démarche convergente de l'État, des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles, artistes comme lieux de diffusion. Il permet de gérer un fonds dédié au soutien de l'emploi artistique et technique pour favoriser l'offre artistique dans les lieux de proximité, que sont notamment les cafés, bars et restaurants, maillons essentiels du développement artistique et culturel des territoires. Le GIP accompagne ces lieux en milieu rural et urbain, dans leur fonction d'employeur et favorise l'exercice des métiers d'artistes et de techniciens du spectacle vivant.

LE SITE DU PONT DU GARD

Monument classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985, le Pont du Gard est un lieu patrimonial, naturel et culturel exceptionnel fréquenté par près de 1 million de visiteurs chaque année. Le Conseil départemental du Gard est membre de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard qui en assure la gestion. Par sa participation au fonctionnement de 2 M€ annuels, le Conseil départemental veille à la protection de ce trésor inestimable et contribue à l'amélioration des prestations offertes aux visiteurs. Les services départementaux travaillent aussi en partenariat étroit avec l'EPCC dans le cadre de projets culturels (résidences, diffusion, organisation de manifestations). Une réhabilitation des espaces d'interprétation est à l'œuvre ; elle aboutira à la refonte des espaces de découverte à l'horizon 2026 afin d'assurer une médiation accessible à tous et en phase avec les technologies les plus contemporaines.

Soutenir la professionnalisation des artistes et la structuration du secteur culturel

Le Conseil départemental poursuit son engagement en direction des acteurs culturels et des artistes professionnels. La concertation engagée avec les tiers-lieux culturels du Gard a permis d'unifier les conditions d'accueil en résidence et a débouché sur un appel à projets commun entre plusieurs tiers-lieux gardois qui permet à une équipe artistique d'être accueillie dans des conditions professionnelles optimales dans 5 lieux de résidences différents au cours d'une année pour une période totale de 5 semaines afin de travailler une nouvelle création.

Dans le champ des arts plastiques, les bourses aux artistes plasticiens sont reconduites pour permettre à ces artistes visuels de financer la production des œuvres en vue d'expositions futures. Pour soutenir la professionnalisation dans le champ des musiques actuelles, le dispositif « Before » qui sera relancé en 2024, est aujourd'hui complété par « Tour de Chauffe », une tournée qui offre aux artistes émergents une visibilité à l'échelle régionale et interrégionale en mettant en réseau les structures de musiques actuelles d'Occitanie. Un plateau artistique constitué du lauréat « Before » de l'année précédente et d'un artiste confirmé, réalise une tournée afin de rencontrer de nouveaux publics sur de nouvelles scènes.



Hedena, vainqueur des Before 2022.

Les Archives départementales

Dans la continuité du plan de numérisation à la Direction des archives départementales, les opérations de numérisation et de mise en ligne se poursuivront en 2024 avec la prise en charge de tous les plans du cadastre rénové soit près de 15 000 plans, la numérisation des délibérations communales du XVI^e siècle à 1950 ainsi que des compoix pour toutes les communes gardoises. Plus de 2500 plans cadastraux rénovés et plus d'un millier de compoix ou registres de délibérations sont déjà en ligne. D'autres catégories d'archives départementales pourront également être ainsi sauvegardées et mises à disposition des internautes. Le traitement (classement, conditionnement, inventaire) des plans du fonds des houillères sera accentué. Plus de 5 000 plans ont déjà été inventoriés mais il en reste plusieurs mètres cubes à classer. Les acquisitions

de documents privés en vente publique permettront de compléter les fonds d'archives publiques.

Les communes de moins de 2 000 habitants qui ont des difficultés à équiper leurs locaux d'archivage de systèmes de sécurité adaptés (extincteurs, détection incendie, rayonnages métalliques) ou à restaurer leurs archives patrimoniales uniques pourront percevoir des subventions départementales.

Les Archives départementales ont programmé en 2024 de nombreuses manifestations en lien avec les expositions, notamment autour de l'école primaire, mais aussi sur l'histoire du sport en lien avec un projet culturel national lié aux Jeux olympiques. Elles s'appuieront sur des prestataires pour assurer des ateliers dans les communes gardoises. De nombreuses séances sur site seront conduites avec des



outils pédagogiques classiques ou numériques pour les scolaires. Des expositions (sur site ou itinérantes) seront réalisées. Pour valoriser les bâtiments et monuments gardois à partir des photographies et plans conservés, la réalisation de doubles numériques en 3D va se poursuivre. Le recueil d'archives orales sur le territoire fait également partie des projets à venir.

Un nouveau Schéma départemental des Archives, dans la continuité de celui de 2019-2023, sera présenté à l'Assemblée départementale en 2024.

La Conservation départementale

Le bilan réalisé sur les trois musées relevant de la Conservation départementale a mis en exergue la nécessité d'améliorer la sécurité et la conservation des collections tout en relançant une dynamique destinée à garantir un accès le plus large possible aux œuvres conservées. À cette fin, une exposition temporaire annuelle sera organisée dans chacun des établissements. Elle s'accompagnera de divers événements allant de la participation aux manifestations nationales (Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine, etc.) à l'organisation de visites, de conférences, d'ateliers, de parcours pour les familles.

Le programme culturel, à ce jour quadrimestriel, deviendra semestriel et, à terme, annuel afin de donner une visibilité



maximale aux activités programmées. Le développement des partenariats locaux, permettant de s'adresser tout particulièrement aux publics de proximité, sera privilégié tout comme la collaboration avec l'Éducation nationale afin de garantir l'accès des enfants au patrimoine muséal. Parallèlement, la réflexion engagée au Musée d'art sacré concernant le récolement des collections et la rédaction d'un Projet scientifique et culturel (PSC) intégrant la modification du parcours permanent sera poursuivie. Un parcours semi-permanent, c'est-à-dire revu tous les trois ans afin de renouveler l'intérêt des visiteurs tout en valorisant les 33 000 objets du fonds, sera mis en place. De ce fait, de véritables expositions temporaires consacrées à des problématiques particulières et réalisées à partir d'œuvres empruntées à d'autres institutions, voire à des particuliers ou à des artistes contemporains, pourront être organisées. Le passage à un outil de gestion des collections performant et répondant mieux aux besoins de la conservation sera un élément fondamental de la réussite de cette nouvelle politique muséale.



Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

En 2024, la définition d'un nouveau Schéma départemental de la lecture publique contribuera à un meilleur accompagnement des élus et des équipes des bibliothèques et médiathèques par les équipes départementales de la Direction du livre et de la lecture (DLL). Un Contrat départemental de lecture (CDL) soutenu par le Ministère de la culture pourra être proposé via la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, partenaire régulier des projets culturels du Conseil départemental, au bénéfice du réseau de bibliothèques rurales.

Le programme de formations 2024 portera une attention particulière au public de la petite

enfance qui fera notamment l'objet de la journée départementale « Lecture et tout-petits ».

Ré-activé fin 2023, le prêt de documents musicaux (CD), réorganisé, pourra concerner les usagers de plus nombreuses bibliothèques/médiathèques. L'offre numérique s'élargit par une proposition d'auto-formation qui s'ouvrira gratuitement aux usagers des bibliothèques/médiathèques abonnées.

Renforcés par une nouvelle version du logiciel métier de la DLL, Orphée NX, les échanges avec les partenaires des bibliothèques/médiathèques du réseau en seront facilités.



Vincent Bouget
Conseiller départemental
délégué aux Sports

Faire du sport, la clé de l'épanouissement de chacun

Sachant que près d'un Gardois sur deux pratique une activité sportive et que le Gard compte près de 170 000 licenciés dans un club sportif, le sport fait évidemment partie des domaines du quotidien soutenus par le Conseil départemental. Le Conseil départemental a reçu, en mars 2020, le label Terre de Jeux Paris 2024 avec pour objectifs de valoriser sa politique de « sport pour tous et partout ». Ce label permet non seulement

de mettre en lumière les nombreuses actions déjà existantes et soutenues par le Conseil départemental, mais aussi d'en développer certaines ou d'en créer de nouvelles.

La politique sportive s'appuyait depuis de nombreuses années sur certains axes forts mais qui méritaient d'être réinterrogés au vu des évolutions des pratiques et besoins des acteurs du monde sportif. Ainsi le 1^{er} Schéma départemental des sports a fait l'objet d'un diagnostic et d'une concertation, à la fois ciblée auprès des acteurs sportifs et de territoire et ouverte dans les sujets abordés.

Il en est ressorti quelques prérequis comme l'enrichissement des politiques déjà portées, mais également le développement de nouveaux axes, la prise en compte des spécificités des territoires et des acteurs, la recherche d'une plus grande transversalité du sport dans les projets départementaux menés ou soutenus, enfin l'approfondissement de la visibilité de l'action portée.

Le Schéma départemental des sports a donc été adopté le 13 octobre 2023 par l'Assemblée départementale et s'appuie sur 3 grands axes de développement de la politique sportive du Conseil départemental qui se positionne comme :

- Un moteur dans l'égalité d'accès à la pratique sportive pour toutes et tous.
- Un acteur pivot contribuant à la cohésion territoriale par le rapprochement des organisations sportives gardoises.
- Un secteur clé dans la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs.



Un battle de breakdance a eu lieu au Centre sportif départemental de Méjannes-le-Cap le 5 novembre 2023.

Ce Schéma prévu sur la période 2023-2027 permet de dresser la feuille de route de la politique sportive et de rendre opérationnels les projets portés sur la base des fiches actions qui le composent. Il trouvera sa traduction budgétaire dès le Budget primitif 2024, avec notamment une nouvelle aide à l'achat de petits matériels sportifs pour toute association sportive affiliée à une fédération agréée.

Sensibiliser les collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes

Le Conseil départemental soutient chaque Association sportive (AS) de collège par l'intermédiaire du Comité départemental UNSS (Union nationale du sport scolaire). En effet, chaque année, le Comité perçoit une subvention permettant aux 53 AS de fonctionner et d'organiser des rencontres inter-établissements à l'échelle d'un district, voire du département. Ces AS s'appuient sur les professeurs d'Éducation physique et sportive (EPS) et sont souvent le moyen pour les collégiens de découvrir et/ou pratiquer une ou plusieurs activités sportives pour un coût très réduit.

Le dispositif « Sportifs au collège » est proposé à chaque collège qui le souhaite. Il permet de faire intervenir des clubs sportifs/sportifs de haut niveau/entraîneurs et d'échanger avec les élèves sur différentes thématiques et valeurs portées par le sport telles que le respect, le vivre ensemble, l'engagement, mais aussi l'accès au sport pour tous, l'alimentation... Ces rencontres se déroulent généralement dans l'enceinte de l'établissement scolaire, puis les élèves sont invités à assister à un match ou participer à un entraînement des sportifs qu'ils ont précédemment rencontrés.

Recenser les besoins et les attentes

Entre la fin 2022 et le début 2023, des consultations élargies et rencontres territoriales ont été organisées afin de faire émerger les besoins et enjeux de demain comme évoqué précédemment. Le 1^{er} Schéma départemental des sports s'est nourri du diagnostic réalisé et des résultats de ces concertations pour définir ses différentes orientations. De nouvelles rencontres territoriales vont être proposées dès 2024 autour des grands enjeux et thématiques d'actualité afin d'apporter aux acteurs locaux un maximum d'informations, de visibilité sur les actions départementales, mais également d'échanger sur les problématiques en cours.



Le Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental

L'ambitieux projet de modernisation du Centre sportif départemental a vu se réaliser sa première phase relative au « Centre de préparation aux Jeux de Paris 2024 ». Ainsi, outre les travaux portant sur l'aménagement de l'hébergement et de certains équipements sportifs, des manifestations soutenues par le Conseil départemental du niveau local au niveau national, voire international sont venues mettre en lumière le site et ce bel équipement. L'année 2024 poursuivra ces objectifs et cette dynamique bien sûr jusqu'au Jeux olympiques et paralympiques de 2024, mais également au-delà avec la 2^e phase de modernisation du Centre et le développement du Pôle vélo et de multiples activités sportives.

Agir pour lutter contre les risques

Anticiper et partager une culture commune

Le Conseil départemental participe à la protection des forêts contre les incendies, au travers d'un soutien des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en la matière et gestionnaires d'équipements (pistes et points d'eau). L'objectif est de maintenir un réseau d'équipements opérationnels sur l'ensemble du département. Le soutien passe par un accompagnement technique et financier.

Au titre de la fermeture des massifs, le Conseil départemental poursuit l'échange et la concertation avec les différents acteurs dans le cadre de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires. Concernant la gestion de la ressource en eau et du risque de pénurie, le Conseil départemental poursuivra

en 2024, en lien avec le Comité de la ressource en eau piloté par le Préfet, l'expérimentation et les réflexions relatives aux évolutions du soutien d'étiage à partir des barrages départementaux.

En matière de prévention et de protection contre les inondations, le Conseil départemental soutient les EPCI et structures de bassins compétents pour la réalisation de travaux d'investissements inscrits dans les Programmes d'actions de prévention des inondations approuvés (PAPI).

En 2024, le Conseil départemental poursuivra ce soutien avec l'approbation des PAPI Gard rhodanien et vidourle, et par le lancement du dispositif ALABRI 3 (Accompagnement pour l'adaptation

du bâti au risque inondation) Gardon.

Le Conseil départemental soutient également les Établissements publics territoriaux de bassins (EPTB) Cèze, Gardon et Vidourle en poursuivant la gestion et l'exploitation des barrages écrêteurs de crues de Sénéchas, du complexe hydraulique de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous et des barrages du Vidourle.

La convention avec les EPTB sera renouvelée pour une période de 5 ans (2025-2029). Dans ce cadre, d'importants travaux de sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge sont programmés dès 2024.

Par ailleurs, le projet de sécurisation du barrage des Pises au cœur du Parc national des Cévennes se poursuit.

Le Laboratoire départemental d'analyses

Le Conseil départemental participe à la politique publique de sécurité sanitaire par l'intermédiaire du Laboratoire départemental d'analyses (LDA) qui répond à des besoins locaux, assure des missions de service public de proximité et participe activement à la veille sanitaire.

Accrédité COFRAC et certifié QUALIOPI depuis juin 2023 pour les formations dispensées, le LDA bénéficie d'une expertise qui lui permet d'assurer une veille épidémiologique et un contrôle des maladies réglementées ou émergentes, une aide au diagnostic pour les vétérinaires et propriétaires d'animaux, une sécurité alimentaire des consommateurs et notamment des collégiens, une sécurité sanitaire vis-à-vis du risque légionelle pour les ERP (Établissements recevant du public)...

Au-delà, le LDA continue à se repositionner dans les politiques départementales et les risques sanitaires (convention avec la fédération des chasseurs pour les analyses de recherches de larves trichines dans la viande de sangliers, mise en place de nouvelles analyses ou méthodes (influenza aviaire, analyse de potabilité,...), la réalisation de prélèvements pour le compte de la Direction départementale de la protection des populations dans le cadre des plans de sécurité et de contrôle.

En 2024, le LDA devra, à la demande du Ministère de l'agriculture, mettre en place une comptabilité analytique répondant aux obligations du Service d'intérêt économique général.

Le Service d'incendie et de secours

Dans le cadre des actions de lutte contre les incendies, le Conseil départemental soutient également le Service départemental d'incendie et de secours du Gard (SDIS 30) avec lequel une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2023-2028 a été signée.

Cette convention prévoit que le Conseil départemental s'engage à verser une contribution financière qui doit permettre au SDIS de se doter d'un budget favorisant une politique moderne et structurée tout en étant maîtrisée tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, il est prévu que la contribution du Conseil départemental puisse être revalorisée dans la limite de l'augmentation des contributions des communes et EPCI (elles-mêmes limitées par l'indice des prix à la consommation hors tabac du mois d'août). Dans ces conditions, il est envisagé que



Le Conseil départemental accorde une subvention de 51,8 M€ aux pompiers.

la participation départementale versée au SDIS d'un montant de 51,8 M€ en 2023 soit majorée de 4,77 % pour 2024.

En outre, le Conseil départemental soutient également le SDIS 30 en apportant un financement complémentaire forfaitaire en vue du recrutement de 10 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires par an sur la

période 2023-2027, représentant pour 2024 une somme estimée à 690 000 €.

En investissement, la convention de partenariat prévoit une contribution départementale afin d'aider au financement du SDIS :

- d'une part, pour ses acquisitions de véhicules et d'équipements techniques dans la limite de 2,5 M€ HT ;
- d'autre part, pour ses dépenses liées au parc immobilier du SDIS (constructions neuves, réhabilitations extensions ainsi que pour des opérations de maintenance et de grosses réparations) avec une enveloppe maximale de 18 M€ sur l'ensemble de la période 2023-2028, et avec une estimation proche de 1,782 M€ pour 2024, telle que communiquée par le SDIS (en fonction des dépenses effectivement consommées par le SDIS au cours de l'exercice 2023).



Le risque inondations est très fort dans le Gard.

S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

Les difficultés d'accès aux soins des publics accompagnés par le Conseil départemental fragilisent leurs parcours vers l'autonomie. Plus largement et dans une logique de prévention, c'est bien l'ensemble de la population qui doit pouvoir disposer d'une offre en santé répondant à ses besoins.

LA PRÉVENTION EN PRIORITÉ

En matière de santé, les orientations pour « Bien grandir dans le Gard » consisteront à développer les accompagnements prénataux, à renforcer la prévention universelle pour les enfants de 0 à 6 ans en réalisant des bilans de santé dans toutes les écoles notamment via la Protection maternelle et infantile (PMI), à développer le dépistage et la prise en charge précoce du handicap et à promouvoir la

santé sexuelle par une meilleure accessibilité des Centres de santé sexuelle (anciennement Centres de planification et d'éducation familiale).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACTEUR DES DYNAMIQUES LOCALES EN SANTÉ

Les services médicaux et médico-sociaux du Conseil départemental s'engageront pleinement au sein des communautés territoriales de santé, afin de contribuer au déploiement de bonnes coordinations des interventions en santé.

De plus, le renforcement des liens entre travailleurs sociaux et équipes médicales locales, et une meilleure articulation des services sociaux du Conseil départemental avec les structures d'exercice coordonné de proximité assurera leur complémentarité.

CHIFFRES CLÉS

6 962

consultations de nourrissons par les médecins de PMI

11 686

permanences de puéricultrices de PMI

2 594

consultations dans les 11 Centres de santé sexuelle

103

professionnels de santé dans les services départementaux

SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le Conseil départemental s'engagera dans la lutte contre les « déserts médicaux » par son soutien à l'ouverture de Centres de santé, aux étudiants en médecine et à leur installation, ainsi que par le déploiement des modes innovants d'accès aux soins et particulièrement l'accessibilité de la télémédecine.

Le Conseil départemental étudiera toutes les solutions possibles et complémentaires dans le but d'apporter une réponse concrète à la baisse du nombre de médecins et d'améliorer l'accès aux soins ambulatoires partout et pour tous.



Le Conseil départemental soutient les projets de Maison de santé, comme ici, à Saint-Martin-de-Valgalmes.

RELIER LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES

3^e Axe



À l'heure où les crises s'enchaînent (sanitaire, géopolitique, écologique...), il est donc plus que jamais nécessaire de restaurer un lien social fort, où la solidarité doit jouer pleinement son rôle. Le Conseil départemental, s'engage à agir pour le bien de toutes les Gardoises et de tous les Gardois, où qu'ils se trouvent sur le territoire.

Soutenir une vie associative locale

Le Fonds de développement social (FDS). Le soutien fort du Conseil départemental du Gard sur l'ensemble des territoires se traduit notamment par son engagement conséquent en matière de Politique de la ville sur les 7 Contrats de ville et les 18 quartiers concernés. Il s'agit au moyen de ces interventions, d'accompagner le lien social sur ces territoires afin d'améliorer le quotidien de vie des 10 % de la population gardoise qui y résident.

Au moyen de l'outil financier qu'est le Fonds de développement social (FDS), le Conseil départemental poursuivra son soutien à la jeunesse, à l'éducation à la citoyenneté, à l'emploi, au logement, à la lutte contre la fracture numérique et à l'accès aux droits, notamment la santé. En outre, il accentuera les actions de prévention et de médiation à destination des quartiers Politique de la ville.

L'année 2024 devrait voir la nouvelle génération de contrats de ville « engagements quartiers 2030 ». Il s'agira donc de prendre en compte les orientations arrêtées au plan national en cohérence avec le Schéma départemental des solidarités sociales, afin d'affirmer les prérogatives de la collectivité en s'appuyant sur ses compétences et en renforçant la lisibilité de ses interventions.

Ce soutien se traduit également par le partenariat développé par le Conseil départemental du Gard auprès des 31 Centres sociaux du département, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, ce au regard de la fonction même

de ces structures dans l'animation de la vie sociale locale, garante du lien social et du développement des approches intergénérationnelles, pour mieux vivre ensemble.

Il conviendra de prendre en compte, au titre du schéma des solidarités, les besoins repérés qui, à ce jour, ne trouvent pas de réponse en termes de structures adaptées afin de répondre aux attentes de la population, quel que soit son âge.

Le Fonds social européen (FSE+).

Le Conseil départemental du Gard s'est donné pour mission, de promouvoir l'inclusion sociale ainsi que de lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination, entre autres via une subvention globale pluriannuelle dans le cadre du nouveau programme du Fonds Social Européen (FSE+). Si le FSE permettait déjà de soutenir des opérations d'insertion socioprofessionnelle, le FSE+ permet depuis 2023 de soutenir également des opérations d'inclusion sociale (accès et maintien de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dans un logement, prise en charge des populations vulnérables telles que les mineurs et enfants en grande précarité...).

Le Conseil départemental dispose ainsi d'une enveloppe FSE+ de 9,9 M€ pour programmer des opérations du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Dans le cadre de la première année de mise en œuvre du programme FSE+ le Conseil départemental a reconduit son soutien (à hauteur de



Le Conseil départemental s'associe à de nombreuses initiatives associatives, comme ici la journée Erasmus, consacrée aux échanges européens, qui s'est tenue à l'Espace Diderot.

1,4 M€) pour des opérations d'insertion socioprofessionnelle et a engagé le soutien en faveur de l'insertion sociale (à hauteur de 240 385 €) à travers un nouvel appel à projet pour des opérations d'accès et de maintien dans un logement digne et adapté aux besoins des ménages pauvres ou menacés de l'être.

Il est proposé en 2024 d'étendre plus largement les domaines d'intervention du FSE+ dans le champ de l'inclusion sociale, y compris à travers des opérations internes conduites par le Conseil départemental, en articulation avec les orientations du schéma départemental des solidarités.

Les bénéficiaires de ces opérations sont les plus vulnérables et fragilisés : bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, inactifs, jeunes qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi, bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance, mineurs non accompagnés, personnes vivant dans des logements précaires/ indignes, sans-abris, communautés marginalisées, personnes souffrant d'un handicap et en situation de précarité ou d'exclusion sociale ou professionnelle.

Adopter et mettre en oeuvre le Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire



Hélène Meunier,
Vice-présidente
déléguée à la Lecture publique
et à l'Économie sociale
et solidaire

Dans la droite ligne du Livre blanc de l'Économie sociale et solidaire élaboré en 2020 et dans le but de compléter le Schéma départemental des solidarités sociales dans lequel l'ESS avait déjà sa place, le Conseil

prévoit en 2024 l'adoption de son Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire et la mise en œuvre des premières actions.

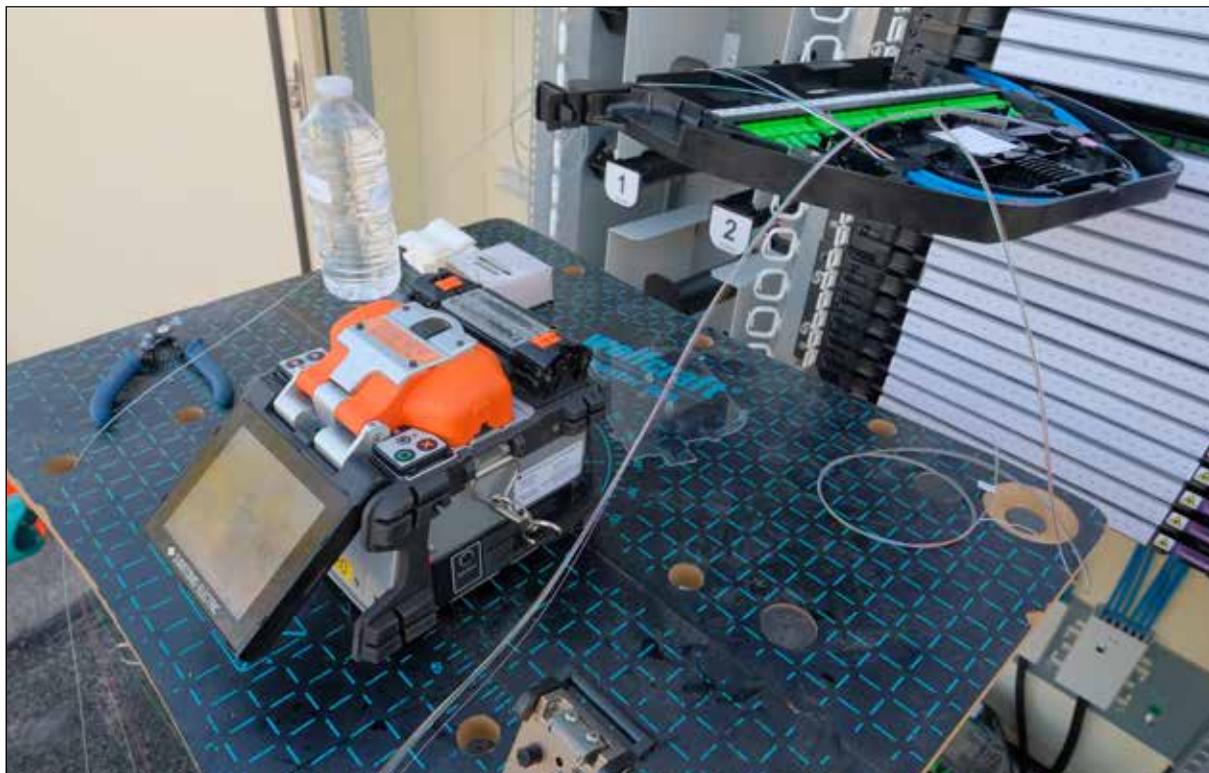
Les grands objectifs visés par ce plan d'actions sont de soutenir une alternative économique capable de répondre aux enjeux de développement économique des territoires et de promouvoir l'ESS comme une source d'innovation sociale au service du « bien vivre » ensemble.

Dans le Gard, l'ESS représente près de 12 % de l'emploi salarié. Présente dans l'ensemble des secteurs d'activité, elle est particulièrement engagée dans l'innovation et le développement durable (social, managérial et environnemental), souvent au service des personnes les plus fragiles et les plus en difficulté. Porteuses de valeurs citoyennes et actrices de la solidarité territoriale et sociale, les structures de l'ESS ne sont pas

prioritairement engagées dans la recherche du profit et de la plus-value financière. Associations, coopératives, fondations, mutuelles et toutes les autres structures de l'ESS répondent à des besoins d'utilité sociale et contribuent au lien social. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma de l'ESS, un premier cycle de rencontres s'est tenu en octobre 2023. Six ateliers ont été organisés sur l'ensemble des territoires gardois. Enfin, un temps fort a eu lieu le 22 novembre 2023 au Pont du Gard pour mettre à l'honneur les initiatives des territoires.

Ce rendez-vous, ouvert à l'ensemble des structures de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations) ainsi qu'à l'ensemble des élus locaux a permis d'amorcer une réflexion autour de la création d'un laboratoire d'innovation gardoise de l'ESS.





Connecter chacun au Très haut débit

LE RÉSEAU THD WIGARD

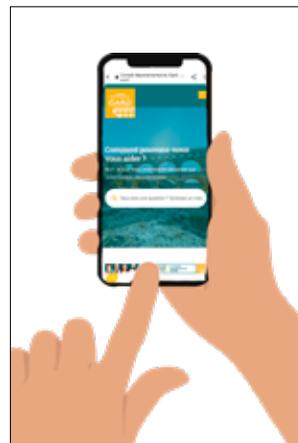
Le Conseil départemental a déployé un réseau fibre optique Très haut débit appelé WiGard confié à un délégataire : la société Xp Fibre et sa filiale Gard Fibre. Les travaux que nécessite ce grand projet ont débuté en 2019. Fin 2023, toutes les communes sont désormais éligibles à la fibre.

L'objectif de raccorder les 257 000 logements ou locaux d'activité de notre département à la fibre a été dépassé. En effet, depuis 2018, date de la signature du contrat, près de 15 000 nouvelles prises ont été recensées.

L'objectif des 100 % de prises éligibles dans le département est atteint fin 2023, avec plus de 110 000 clients sur le réseau WiGard.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Le dispositif d'engagement des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires appelé « New Deal Mobile » mis en place par l'État est reconduit. Le Conseil départemental est associé à l'équipe projet locale qui est pilotée par la préfecture. Pour l'année 2024 le Gard a obtenu une dotation de 7 sites.



Les Maisons du Conseil départemental

Depuis le mois de mai 2023, le Conseil départemental a déployé des Maisons du Conseil départemental fixes (Alès et Bagnols-sur-Cèze) et mobiles (2 véhicules aménagés).

Les Maisons du Conseil départemental sont des lieux de proximité où les personnes, les associations ou les collectivités trouvent une information, une orientation, un soutien pour bénéficier plus facilement des politiques publiques départementales.

Le service des Maisons du Conseil départemental est chargé d'une mission d'accueil généraliste de proximité, en position de premier relai entre les citoyens et l'institution et ses politiques publiques.

LES MISSIONS PRINCIPALES

- Accueillir les personnes.
- Informer sur les dispositifs départementaux.
- Orienter vers les interlocuteurs adéquats si la demande ne peut pas être traitée sur place (service compétent du Conseil départemental ou partenaire).
- Aider les personnes accueillies dans leurs démarches administratives et numériques.

- Animer des espaces partagés et des événements particuliers, des expositions, manifestations ... Le service des MCD s'adresse au public en général, aux élus, collectivités et tissu associatif.

La MCD d'Alès est ouverte le lundi, le jeudi et le 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 8h15 à 12h et de 13h à 16h45.

La MCD de Bagnols-sur-Cèze est ouverte le mardi, le vendredi et le 2^e et 4^e mercredi du mois de 8h15 à 12h et de 13h à 16h45.

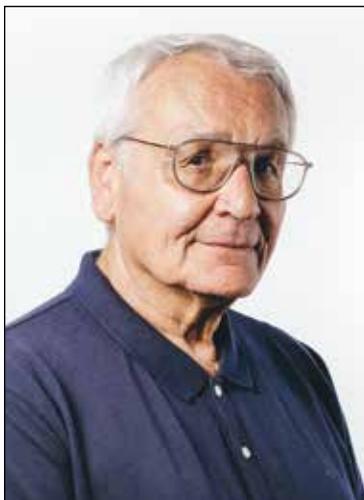
Les 2 MCD mobiles desservent 37 communes du Gard par demi-journée tous les 15 jours.

L'année 2024 a pour projet l'ouverture d'une nouvelle MCD fixe, basée au château d'Assas du Vigan. L'ouverture de cette nouvelle maison nécessite une réflexion sur l'évolution du service touchant également les MCD mobiles. Cette réflexion devra aboutir au second semestre 2024. Enfin, les véhicules utilitaires, actuellement loués, utilisés pour les MCD mobiles devraient être remplacés à échéance fin 2024 par du matériel du Conseil départemental.



Les Maisons du Conseil départemental mobiles desservent 37 communes gardoises tous les 15 jours.

Mieux circuler et se déplacer



Martin Delord,
Vice-président délégué
aux Infrastructures routières

Les mobilités recouvrent des enjeux essentiels pour notre territoire. En tant que gestionnaire, le Conseil départemental est en charge d'un patrimoine riche (4 600 km de réseau routier dont 1 500 km en zone montagne, 160 km de voies vertes en service, 3 128 ponts et 7 500 murs de soutènement), des dépendances vertes et bleues qu'il convient de maintenir entretenues. Afin de garantir des déplacements plus faciles, plus durables et plus sûrs pour les Gardoises et les Gardois, le Conseil départemental a adopté à l'unanimité le 23 avril 2023 son Schéma des mobilités. Ce plan d'actions fixe notamment les orientations stratégiques et budgétaires du Conseil départemental pour les prochaines années en répondant à 3 objectifs

principaux inscrits dans le projet de mandat :

- Relier les personnes et les territoires.
- Améliorer l'accès de tous à la mobilité.
- Préserver la santé et la qualité de vie des Gardoises et des Gardois.

Dans ce cadre, le budget 2024 s'articule autour des quatre grandes politiques départementales de mobilité détaillées dans le Schéma des mobilités.

CONNECTER LE RÉSEAU GARDOIS AUX GRANDES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

La modernisation des grands axes de circulation nécessaires à la desserte du territoire, notamment du point de vue économique et touristique se poursuit en 2024 avec les projets tels que la RD 999 à l'ouest du département (Saint-Julien-de-la-Nef / Le Vigan et Alzon / Aveyron), la poursuite des études sur les projets de grandes déviations (Nîmes / Redessan / Jonquières-Saint-Vincent / Uzès / Bagnols-sur-Cèze) ou encore la participation au giratoire A9 / RN580 / RD 6 580 à Roquemaure.

RÉNOVER LE PATRIMOINE ROUTIER

Conformément au Schéma des mobilités et avec l'objectif de poursuivre la réduction de la dette grise du réseau, les investissements sur la rénovation du patrimoine seront maintenus. Dans ce cadre, il

sera mis en place sur l'ensemble du territoire un programme d'entretien préventif visant à préserver notre patrimoine (chaussées et ouvrages d'art), un programme d'entretien curatif de plusieurs sections de routes départementales nécessitant une réhabilitation et la réparation de grands ouvrages d'art.

Les réparations induites par les intempéries 2020-2021 devraient s'achever courant 2024.

Enfin, les efforts de la collectivité pour la modernisation de la régie routière, en charge de l'entretien des routes et voies vertes départementales seront également poursuivis, avec la construction d'un nouveau Pôle d'entretien routier (PER) sur la commune de Saint-André-de-Majencoules, la modernisation des locaux actuels sur les PER de Camprieu, Lasalle et Quissac ainsi que la poursuite de l'équipement et du renouvellement du matériel de la régie.

Le budget de fonctionnement sera également maintenu sur deux volets : l'entretien courant des chaussées et l'entretien des voies vertes, du fait de l'augmentation de leur linéaire.

MODERNISER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Les déplacements du quotidien restent au cœur des priorités avec des niveaux d'investissement maintenus pour la sécurisation des routes départementales et l'aménagement des traversées

d'agglomération des communes du département.

Plus particulièrement, le budget 2024 prévoit la réalisation de plusieurs opérations ponctuelles de sécurité ainsi que la poursuite de l'aménagement d'une voie réservée aux transports en commun sur la RD 40 entre Caveirac et Langlade. Le Conseil départemental s'engage également dans la lutte contre l'autosolisme. Ainsi d'ici fin 2023, 4 aires de covoiturage seront mises en service (Corconne, Conqueyrac, Orthoux-Sérignac et Vézénobres). Cet effort se poursuivra en 2024, soit par la réalisation sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de nouvelles aires, soit en accompagnant financièrement les collectivités souhaitant développer ce type d'offre sur leur territoire.

Enfin, la collectivité souhaite également soutenir l'intermodalité au travers de la création de Pôles d'échanges multimodaux (PEM).

CRÉER UN RÉSEAU D'ITINÉRAIRES CYCLABLES STRUCTURANT LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

Conformément aux fortes attentes du territoire en matière de déplacements doux, le maillage de voies vertes continuera sa progression. Le budget est en augmentation pour 2024 avec la volonté de mettre en service durant cet exercice plusieurs dizaines de kilomètres supplémentaires : (Anduze/Cardet 10 km ; Quissac/Lézan 13,5 km ; la mise en travaux des sections Nîmes/Caveirac 3,4 km et Saint-Gilles/Gallician 12 km, ainsi que la poursuite des études et travaux préalables sur les ouvrages d'art pour la V85 entre Sumène et Molières-Cavaillac ou de la V70 entre Fontanès et Quissac. En 2024, le Conseil départemental lancera des études sur la liaison

entre la rétro littorale VV66 et l'EV8-Méditerranée à vélo entre Calvisson et Vauvert ainsi que des liaisons de dessertes du territoire gardois depuis le tracé rive gauche de la Via Rhôna.

Le Conseil départemental continuera également d'investir sur les mobilités du quotidien (liaisons domicile / travail ou domicile / collège) soit en portant la maîtrise d'ouvrage de certains projets (Nîmes / Bouillargues ou La Rouvière/Saint-Génies-de-Malgoirès) soit en accompagnant les collectivités dans leurs projets à travers le dispositif d'accompagnement du Schéma des mobilités.

Enfin le Conseil départemental a initié en 2023, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne, une étude visant à favoriser et développer l'accessibilité des collèges à vélo dont les conclusions devraient être livrées en 2024.



Les voies vertes se développent comme ici de Sauve à Saint-Hippolyte-du-Fort.

Informers utilement tous les citoyens de notre territoire

Afin d'informer l'ensemble des Gardoises et des Gardois de l'action du Conseil départemental, la Direction de la communication dispose de divers supports de communication : les réseaux sociaux, le site internet gard.fr, les communiqués et les relations avec la presse, le magazine Gard Info et son site web dédié ainsi que les différents supports print et web (affichage, bannières...).

LA COMMUNICATION EN 2024



- **Valoriser les actions sportives** en prenant appui notamment sur le Schéma des sports voté en octobre 2023 et le développement du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap, fer de lance de la politique sportive du Conseil départemental et Centre de

préparation aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

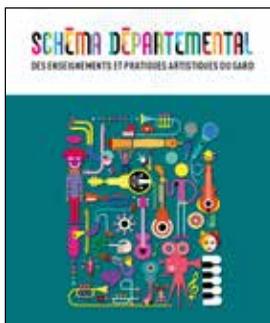
- **Développer la proximité des services départementaux** via la mise en place des Maisons du Conseil départemental (fixes et mobiles).



- **Mettre en avant le travail de l'Agence départementale de l'habitat et du logement** afin de rendre lisible et coordonnée l'action du Conseil départemental en faveur du logement.

- **Promouvoir le Conseil départemental des Jeunes**, l'instance dédiée à la Jeunesse.

- **Continuer le déploiement de la signalétique** de l'ensemble des bâtiments du Conseil départemental afin de permettre aux usagers une meilleure identification et un meilleur service.



- **Rendre les feuilles de route des politiques publiques** (les différents schémas et les actions en découlant) claires et accessibles au grand public.

- **Promouvoir les grands événements** qui rythment l'année gardoise ou qui contribuent à la

notoriété et à l'attractivité du territoire, notamment la participation au Salon international de l'agriculture afin de faire vivre et développer le label «Le Gard, Militant du Goût», l'organisation des journées gardoises des aidants ou encore le soutien à l'Étoile de Bessèges-Tour du Gard, course cycliste phare dans le département et au-delà.

UN NOUVEAU SITE

En 2024, est programmée la mise en ligne du site internet gard.fr, dont la refonte a été amorcée en 2023, afin de permettre la plus grande lisibilité pour les usagers. Les télé-services, en cours de développement, seront intégrés et coordonnés avec cette reconstruction de site.

Maintenir un haut niveau d'investissement avec 150 M€ prévus en 2024

Le Conseil départemental a fait le choix de mener une politique d'investissement ambitieuse en bâtissant et en promouvant des actions structurantes pour le territoire. Ces projets sont recensés et phasés dans le temps au sein du Programme pluriannuel d'investissement (PPI). Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits ;
- améliorer le pilotage financier de la collectivité en adaptant le volume des ouvertures de crédits en fonction de l'avancée réelle des opérations projetées ;
- s'assurer de la soutenabilité budgétaire des choix réalisés au regard de l'endettement.



Certains Contrats territoriaux, comme celui de la rénovation du phare de l'Espiguette, sont d'intérêt départemental.

Ce PPI fait l'objet d'actualisations régulières à chaque étape budgétaire. La programmation des dépenses réelles d'investissement pour 2024 est de 149,1 M€. Ce montant ne tient pas compte des remboursements d'emprunt et des dépenses d'ordre.

UN EMPRUNT MODÉRÉ

En 2024, pour 130 M€ de dépenses réelles d'investissement, le financement par recours à l'emprunt pourrait alors être de l'ordre de 50 M€ environ.

Il est à noter également que la dette départementale est classée 1A sur la Charte Gissler, ce qui correspond au meilleur classement possible, car il est considéré que ses emprunts présentent un risque faible, l'encours de la dette ne présentant pas de risque particulier.

Quasiment tous les emprunts récemment mobilisés l'ont été sur la base de taux fixe, et qui de fait, ne présentent aucun risque d'inflation. Depuis quelques années, dans un contexte de taux historiquement bas, le Conseil départemental a eu recours à l'emprunt en adoptant une stratégie financière devant permettre d'éviter un financement des investissements départementaux futurs à des taux plus conséquents, tout en demeurant dans une capacité de désendettement acceptable.

Dans le contexte actuel de remontée des taux, le Conseil départemental devrait limiter en 2024 son recours à l'emprunt (10 M€).

Focus sur les aides aux communes

Le Conseil départemental du Gard a, entre 2019 et 2023, voté plus de 90 M€ de crédits d'autorisations de programme au bénéfice des communes, avec une tendance haussière ces dernières années.

Ainsi, pour 2024, toutes aides confondues (contrats territoriaux ; petits aménagements à vocation touristique ; équipements sportifs ; traversées d'agglomération, eaux pluviales ; eau potable ; assainissement), les aides aux communes pourraient représenter plus de 19 M€ en crédits d'autorisation de programme.



Les orientations budgétaires en chiffres

6,3 M€

pour accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées

13,9 M€

pour aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

52,7 M€

pour mieux circuler et se déplacer

4,9 M€

pour faire du logement une priorité

4,1 M€

pour faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun

12,2 M€

pour lutter contre les risques

20,9 M€

pour favoriser la réussite de tous les jeunes

7,4 M€

pour innover et protéger le système d'information et les usages numériques

12,8 M€

pour réussir la transition écologique

5,4 M€

pour garantir et simplifier les services de proximité

6,6 M€

pour entretenir et valoriser notre patrimoine bâti

1,9 M€

pour divers dispositifs : tourisme, culture, développement de la lecture publique, Fonds départemental de l'insertion par l'activité économique (FDIAE), actions sociales pour aider les plus vulnérables, agriculture durable.



Le Conseil départemental

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

46 élus

Organe délibérant, il comporte deux fois plus de conseillers (46) que le département compte de cantons (23) car il est organisé en binômes femme/homme. Il est élu, lors d'élections départementales, au scrutin binominal paritaire majoritaire à deux tours.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Elle est élue pour six ans par le Conseil départemental en son sein. Elle exerce le pouvoir exécutif. Elle est également cheffe des services départementaux.

LA COMMISSION PERMANENTE

46

conseillers départementaux, délibèrent sur les affaires courantes.

LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

3700*

* hors assistants familiaux (463)

agents préparent et mettent en œuvre les décisions du Conseil départemental et de la Commission permanente. Les services sont organisés en quatre directions générales adjointes : Ressources internes, Solidarités, Développement et cadre de vie, Mobilité et logistique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Présidente et Vice-présidents :

Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente

Carole Bergeri,
Questeur, déléguée à l'Europe et à la Politique contractuelle territoriale

Christophe Serre,
1^{er} Vice-président, délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées

Bérengère Noguier,
Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité

Patrick Malavielle,
Vice-président délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique

Nathalie Nury,
Vice-présidente déléguée à l'Éducation et aux collèges

Christian Bastid,
Vice-président délégué à l'Habitat, au logement et au renouvellement urbain

Maryse Giannaccini,
Vice-présidente déléguée à la Protection de l'enfance, à la petite enfance et au soutien à la parentalité

Martin Delord,
Vice-président délégué aux Infrastructures routières

Hélène Meunier,
Vice-présidente déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire

Olivier Gaillard,
Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire

Cathy Chaulet,
Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire

Rémi Nicolas,
Vice-président délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi

Amal Couvreur,
Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville

Bruno Pascal,
Vice-président délégué à l'Attractivité des territoires

Solidarités

Développement
et cadre de vie

Mobilité et logistique

Ressources
internes



Délégations

Isabelle Fardoux-Jouve,
Conseillère départementale déléguée à l'Égalité femme - homme et à la lutte contre les discriminations

Vincent Bouget,
Conseiller départemental délégué aux Sports

La Présidente et les vice-présidents



Françoise LAURENT-PERRIGOT
Quissac
Présidente



Christophe SERRE
Pont-Saint-Espirit
1^{er} Vice-président

Délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées



Carole BERGERI
Pont-Saint-Espirit
Questeur

Déléguée à l'Europe et à la Politique contractuelle territoriale



Bérengère NOGUIER
Uzès
Vice-présidente

Déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité



Patrick MALAVIELLE
La Grand-Combe
Vice-président

Délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique



Nathalie NURY
Roquemaure
Vice-présidente

Déléguée à l'Éducation et aux collèges



Christian BASTID
Nîmes 2
Vice-président

Délégué à l'Habitat, au logement et au Renouvellement urbain



Maryse GIANNACCINI
Calvisson
Vice-présidente

Déléguée à la Protection de l'enfance, à la Petite enfance et au soutien à la parentalité



Martin DELORD
Le Vigan
Vice-président

Délégué aux Infrastructures routières



Hélène MEUNIER
Le Vigan
Vice-présidente

Déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire



Olivier GAILLARD
Quissac
Vice-président

Délégué à l'Aménagement du territoire



Cathy CHAULET
Rousson
Vice-présidente

Déléguée à l'Agriculture et à la Qualité alimentaire



Rémi NICOLAS
Marguerites
Vice-président

Délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi



Amal COUVREUR
Nîmes 2
Vice-présidente

Déléguée à la Politique de la Ville



Bruno PASCAL
Nîmes 2
Vice-président

Délégué à l'Attractivité des territoires

Les 46 Conseillers départementaux du Gard



LA GRAND'COMBE



Isabelle FARDOUX-JOUVE

Déléguée à l'Égalité femme-homme et à la Lutte contre les discriminations



Patrick MALAVIEILLE

Vice-président

PONT-SAINT-ESPRIT



Carole BERGERI

Questeur



Christophe SERRE

1^{er} Vice-président

ROUSSON



Cathy CHAULET

Vice-présidente



Ghislain CHASSARY

BAGNOLS-SUR-CÈZE



Sylvie NICOLLE



Alexandre PISSAS

ROQUEMAURE



Nathalie NURY

Vice-présidente



Patrick SCORSONE

UZÈS



Bérengère NOGUIER

Vice-présidente



Denis BOUAD

REDESSAN



Muriel DHERBECOURT



Gérard BLANC

QUISSAC



Françoise LAURENT-PERRIGOT

Présidente



Olivier GAILLARD

Vice-président

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON



Pascale BORIES



Rémy BACHEVALIER

MARGUERITES



Valérie GUARDIOLA



Rémi NICOLAS

Vice-président

CALVISSON



Maryse GIANNACCINI

Vice-présidente



Marc LARROQUE

BEAUCAIRE



Élisabeth MONDET



Jean-Pierre FUSTER

VAUVERT



Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Bruno PASCAL

Vice-président

SAINT-GILLES



Huguette SARTRE



Eddy VALADIER

AIGUES-MORTES



Laurence BARDUCA FAUQUET



Robert CRAUSTE

- Groupe Républicain, Socialiste et Écologiste
- Groupe Communiste
- Groupe Territoires Citoyens
- Groupe Le Bon Sens Républicain
- Groupe UDI Centre et Indépendants
- Rassemblement National



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

